



Débat
EOS
Eoliennes
flottantes
en Méditerranée



Compte-rendu intégral Atelier de partage des données pêche Cycle « Usages de la mer et du littoral » 1/3



Date : Vendredi 27 août 2021, de 10h à 13h22

Lieu : Maison Régionale de la Mer, Sète

Animateurs.trices du débat : 3 membres de la CPDP et 2 membres du secrétariat général
2 représentants de la maîtrise d'ouvrage (ministère de la Transition écologique et Réseau
Transport d'Electricité/RTE)

Participant.e.s : 31 personnes

VERBATIM

M. Étienne BALLAN, Président de la Commission particulière du débat public

Nous sommes dans le cadre d'un atelier dit technique, donc c'est une réunion du débat public, elle est ouverte au public et à la presse comme tout échange du débat public et évidemment elle est enregistrée et nous en ferons un compte-rendu qui sera diffusé sur le site Internet du débat EOS. D'ailleurs, je crois qu'il y a quelques représentants de la presse qui sont présents. Le principe c'est que nous sommes ensemble jusqu'à 13h00. Si à un moment donné, on arrive un peu à bout d'énergie, on pourra faire une petite pause éventuellement, vers 11h45 ou 12h00, mais je pense que la discussion risque de nous entraîner donc c'est possible qu'on n'ait pas le temps de faire de pause. Je propose qu'on fasse un tour de table évidemment pour commencer, de sorte que chacun puisse se présenter et dire quelle organisation il représente. Après, je reprendrai la parole pour vous présenter un peu le déroulé de la matinée et ce qu'on attend de cette réunion tout simplement.

M. Daniel GUIRAL, FNS / LR

Daniel GUIRAL, FNS / LR

M. Emmanuel BASSINET, CRPMEM Occitanie

Emmanuel BASSINET, secrétaire général Comité régional des pêches Occitanie.

M. Arthur LAUNEAU, Membre de la Commission nationale du débat public

Arthur LAUNEAU, je suis membre de l'équipe du débat EOS.

Mme Carmen BATTEZ, OP du Sud

Carmen BATTEZ, chargée de mission à l'organisation de producteurs du Sud.

Mme Perrine CUVILLIERS, OP du Sud

Perrine CUVILLIERS, secrétaire générale de l'organisation des producteurs du Sud.

M. Christian QUIDET, Région Occitanie

Christian QUIDET, région Occitanie. Chargé des filières halieutiques et du FEAMP.

M. Thomas SERAZIN, CRPMEM Occitanie

Thomas SERAZIN, chargé de mission au Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins Occitanie.

M. Bernard PEREZ, CRPMEM Occitanie

Bernard PEREZ, président du CRPMEM Occitanie et pêcheur à Port-la-Nouvelle.

M. Jacques ANDRIEU, FNPP Occitanie

Jacques ANDRIEU, vice-président du Comité Occitanie de la Fédération nationale de la plaisance et des pêches en mer.

M. Jean MITSIALIS, FNPP National

Jean MITSIALIS, Fédération nationale de la plaisance et des pêches en mer.

Mme Maria RUYSEN, IFREMER

Maria RUYSEN, Ifremer

Mme Nolwenn COSNARD, OP SATHOAN

Nolwenn COSNARD, chargé de mission à l'organisation de producteurs SATHOAN.

M. Simon CORNET, OP SATHOAN

Simon CORNET, OP SATHOAN et en charge de la rédaction de son cahier d'acteurs.

M. François VIREVIALLE, DIRM Méditerranée

François VIREVIALLE de la Direction interrégionale de la Mer Méditerranée.

M. Jean-Luc DESFORGES, DIRM Méditerranée

Jean-Luc DESFORGES, Direction interrégionale de la Mer Méditerranée.

M. Frédéric AUTRIC, DREAL / MTE

Bonjour, Frédéric AUTRIC, directeur de projet éolien flottant, représentant du ministère de la Transition écologique.

M. Yannick BOCQUENET, RTE

Bonjour, Yannick BOCQUENET, Réseau de transport d'électricité et responsable des raccordements.

M. Hervé MAGNIN, Directeur du parc naturel marin du golfe du Lion

Bonjour, Hervé MAGNIN, directeur du parc naturel marin du golfe du Lion.

Mme Martine BARTOLOMEI, Membre de la Commission particulière du débat public

Bonjour, Martine BARTOLOMEI, Commission particulière du débat public.

M. Olivier SCHLANA, journaliste Dis-leur.fr

Bonjour, Olivier SCHLANA, journaliste du site « Dis-leur.fr ».

Mme Elise TROUVE-BUISSON, Secrétariat général de la Commission

Bonjour, Elise TROUVE-BUISSON, je travaille au secrétariat général de la Commission.

M. Antoine LANDEAU, Secrétariat général de la Commission du débat

Bonjour, Antoine LANDEAU, secrétariat de la Commission du débat.

M. Malek CHORFI, Chargé de projet pour wpd offshore

Bonjour, Malek CHORFI, chargé de projet pour wpd offshore.

M. Étienne BALLAN, Président de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. Je me présente également, je m'appelle Étienne BALLAN, je suis président de la Commission particulière du débat public éolien flottant en Méditerranée. Nous sommes trois membres de la Commission aujourd'hui, Arthur, Martine et moi-même et pour le secrétariat général il y a également Sébastien FOURMY qui est là-bas et qui est le secrétaire général du débat. Nous allons parler de la question COVID évidemment, nous sommes normalement encore bons dans la jauge de la salle qui est à trente-cinq. On a en revanche une obligation très importante, c'est qu'on va vous faire passer une feuille de présence et on vous demande, s'il vous plaît, de bien vouloir noter votre numéro de téléphone portable et comme à chaque réunion, je le précise, ce numéro de téléphone portable n'est pas utilisé par la Commission pour quoi que ce soit, si ce n'est, s'il y a un cas de COVID avéré parmi nous, de sorte que nous puissions vous contacter puisque vous aurez été du coup en situation de contact avec une personne éventuellement infectée. Donc, ce numéro de téléphone ensuite n'est pas conservé par la Commission pour autre chose que pour cet objectif-là. Donc merci beaucoup de votre collaboration sur ce point, on sait que c'est toujours un peu désagréable de donner son numéro de portable, mais là c'est une obligation préfectorale et on est obligé de l'appliquer. Par ailleurs, si quelqu'un à un moment donné, au moment de parler, a besoin d'enlever son masque, évidemment on l'accepte, mais pour le reste de la réunion, on vous remercie

de garder votre masque systématiquement bien positionné sur le nez. Ces choses étant faites, Mesdames, est-ce que vous voulez bien vous présenter ? On vient de finir le tour de table, mais vous arrivez parfaitement pour le clore.

Mme Déborah MONDAIN, CRPMEM PACA

Bonjour à tous, Déborah MONDAIN, coordonnatrice du CRPMEM PACA.

Mme Clara HENISSART-SOUFFIR, OP du Levant

Clara HENISSART, directrice de l'OP du Levant.

M. Étienne BALLAN, Président de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. Comme on a un petit souci d'enregistrement, il va falloir parler fort et si vous ne parlez pas assez fort, Antoine vous passera le micro s'il y a besoin. D'abord un grand merci pour votre présence aujourd'hui. C'est une réunion qui était initialement prévue le plus tôt possible dans le débat public. On réussit quand même à la faire à la fin du mois d'août, c'est-à-dire en fin d'une première phase du débat qui a été plutôt une phase consistant à aller à la rencontre des habitants, des estivants, des acteurs de territoire plutôt dans la proximité auprès des élus et des habitants et des estivants sur les communes notamment littorales, donc c'est ce que vous avez pu déjà suivre pendant les mois de juillet et août avec une attention particulière vers les pêcheurs professionnels qu'on a pu rencontrer aussi dans le cadre de rencontres, soit avec des débats mobiles véritablement dans l'espace public de la commune soit, y compris hier soir et ce soir, dans les criées ou au moment des débarquements dans les ports. On est ravis d'avoir pu donner cet élan et faire ce travail pour aller donner la parole à tout le monde, y compris les pêcheurs. Ça, c'est un point important. Aujourd'hui on bascule dans la suite du débat et la suite du débat ça va être, tout en continuant ce travail de proximité d'écoute et d'aller vers les personnes, c'est aussi un travail d'approfondissement thématique et d'approfondissement des questions que soulève le projet d'éolien flottant en Méditerranée. Donc on démarre aujourd'hui avec cette rencontre sur la pêche et on va continuer dans les semaines qui viennent sur les autres thématiques, la thématique énergie, la thématique environnement et un certain nombre d'autres questions. Je voudrais tout de suite signaler une chose qui me paraît très importante, la réunion qu'on va avoir aujourd'hui a une portée et une volonté technique. Ça s'appelle un atelier technique d'ailleurs, c'est comme ça qu'on l'a indiqué. On a peu de représentants du public, c'est un petit peu normal aussi au vu de l'horaire et de la thématique un peu technique et complexe, ce n'est pas complètement illogique. En revanche, il y a deux choses importantes, la première c'est que nous ferons un compte-rendu de cette réunion à destination du grand public. L'objectif du débat public c'est d'amener l'information au public et donc de lui faire comprendre simplement les choses complexes. Or, la question de la pêche est une question complexe donc on a besoin effectivement, et je pense que dans nos discussions préalables avec les uns et les autres, on a tous compris que vous aviez tous le souhait de faire comprendre au public ce qu'est la réalité de la pêche d'aujourd'hui et de demain et donc c'est bien dans cet objectif-là que nous sommes réunis aujourd'hui. Enfin, le deuxième point très important, au-delà de ce compte-rendu et donc de la matière qu'on va pouvoir apporter au public, le point évidemment c'est de débattre dans un débat public, ce n'est pas que de l'information, c'est qu'on débat et donc l'ensemble de ces questions d'usage de la mer et donc de la pêche et aussi d'autres usages sera discuté lors d'une réunion, à laquelle on voudrait vraiment que vous puissiez non seulement vous-mêmes participer, mais diffuser et relayer pour que le plus de monde possible participe, qui se déroulera le 20 septembre. Ce sera une réunion relativement longue, a priori trois heures, qui sera une réunion ouverte au public et où on traitera justement de ces questions d'usage de la mer, pêche et autres. Il était donc important pour nous de faire cette réunion aujourd'hui suffisamment en amont par rapport à la réunion du 20 septembre afin de nourrir la discussion du 20 septembre à partir de l'ensemble des choses qu'on va se dire ce matin. Notre réunion d'aujourd'hui est à la fois préparatoire à une réunion où il y aura plus de monde et l'objet donc de ce matin n'est pas forcément de faire un débat de position sur le projet d'éolien flottant, ce n'est pas le sujet. Après, si

vous souhaitez faire savoir ou donner vos positions, évidemment vous êtes tout à fait libres de le faire, mais l'objectif de la réunion est vraiment un objectif de se mettre à peu près d'accord ou en tout cas partager une vision de ce que l'on peut dire et ce qu'on ne peut pas dire, de ce que l'on sait et ce qu'on ne sait pas, sur la pêche du golfe du Lion, y compris le golfe de Fos. Vous savez qu'en PACA, on ne sait pas très bien si le golfe de Fos fait partie du golfe du Lion ou pas, c'est toute une question géographique. Si vous voulez, on pourra commencer le débat là-dessus, mais ce n'est peut-être pas crucial. En tout cas, sur l'ensemble de ces zones qui a quand même une certaine cohérence géographique et géomorphologique, de pouvoir dire effectivement comment on caractérise la pêche. L'objet de cette réunion c'est de pouvoir affirmer à la fin en quoi la pêche est concernée par le projet d'éolien flottant et qu'est-ce qu'on peut dire de cette pêche dans le golfe du Lion. S'il y a des points de désaccord entre vous, je vous le dis tout de suite, ce n'est absolument pas un problème, c'est tout à fait normal, il peut y en avoir. L'objet ici n'est pas de tout régler, mais notre souhait avec la commission c'est de pouvoir clarifier ces points d'accord et ces points de désaccord éventuels qu'il peut y avoir. Quelque part, par exemple, ce qu'on vous propose, c'est de faire un état des lieux de cette question de la pêche aujourd'hui et de pouvoir en faire état auprès du public. On a organisé la réunion en trois temps. On n'a pas demandé d'interventions spécifiques aux acteurs à part peut-être une suggestion au maître d'ouvrage à un moment donné de faire part de son étude pêche qu'il a produite dans le cadre de la préparation du débat public. Étude pêche qui est en cours de consolidation, mais en dehors de ça, on n'a pas demandé précisément à chacun, mais en revanche vous avez à disposition un câble HDMI ici avec des ordinateurs si vous avez des choses à montrer, c'est très simple. Au moment de prendre la parole, il suffit simplement de vous lever, de venir ici, de connecter le câble, le vidéoprojecteur fonctionne. Vous pouvez du coup nous faire part et montrer les choses. Enfin, deuxième élément qui peut nous aider à discuter, c'est cette carte que vous avez tous peut-être déjà vue dans le cadre des débats mobiles sur les stands qu'on a pu faire en juillet et août et qui vous permettra aussi, donc là n'hésitez pas aussi à vous lever ou à venir situer s'il y a des points plus de spatialisation. On ne va pas parler que de ça, mais s'il y a des points plus de spatialisation ou de géographie, à pouvoir le faire sur la carte. Voilà globalement l'enjeu de cette réunion et son déroulé, on va prendre donc trois temps. Un premier temps qui serait consacré plutôt, si vous en êtes d'accord, à caractériser un peu la pêche d'aujourd'hui dans le golfe du Lion. Je pense que vous en avez déjà vous tous une vision assez précise. L'important pour nous c'est que cette vision soit précise, mais qu'elle soit aussi facile à communiquer au public et qu'on soit bien d'accord sur les points. Ensuite, on va faire une session un peu plus longue sans doute sur les questions des données, c'est-à-dire la façon dont on a des données sur la pêche, pourquoi on les a, comment on les récolte et qu'est-ce que ça donne en termes de résultats, qu'est-ce qu'on peut montrer ou pas en matière de pêche, aussi bien sur tous les sujets, sur le nombre de bateaux, sur où est-ce qu'ils sont, sur qu'est-ce qu'ils pêchent et évidemment aussi sur la question du poids économique de l'activité elle-même. Donc c'est vraiment large, les données peuvent couvrir de nombreuses questions. Enfin, on aura une dernière session, peut-être un peu plus courte, mais qui nous semble importante, qui est aussi de recueillir vos avis sur l'évolution de la pêche possible dans les années à venir. On est forcément sur un débat qui implique en fait l'avenir de Méditerranée, ce n'est pas seulement le présent, et donc c'est important aussi de pouvoir avoir une discussion sur l'évolution que vous percevez et que vous imaginez des questions de pêche dans les années à venir sur ce golfe. Est-ce que sur les objectifs de la réunion et son déroulé vous avez tout de suite des questions, des choses qui ne sont pas claires ou une parole à faire savoir ou un complément d'information si je n'ai pas été clair, ce qui est tout à fait possible ? Est-ce que vous êtes surpris ? Est-ce que du coup vous aviez compris pourquoi vous étiez là ou je viens de vous surprendre totalement ? Non, parfait. Je vous propose qu'on démarre sur ce premier sujet : quel est aujourd'hui l'état de la pêche dans le golfe du Lion et le golfe de Fos ? En gros, c'est assez simple, les questions qu'on voulait poser sont, j'ai presque envie de dire, un peu naïves, mais c'est volontaire. Où pêche-t-on ? Quelles espèces ? Comment et pourquoi ? Derrière cette question-là, bien entendu, c'est aussi pourquoi elles sont abondantes à tel ou tel endroit et quel est le fonctionnement de l'écosystème marin qui permet la production de vie et de ressources halieutiques sur ce territoire et pourquoi effectivement à certains

endroits on pêche plutôt telles espèces ou telles autres, mais évidemment aussi en association avec les techniques de pêche qui sont aujourd'hui employées. On regardera évidemment l'ensemble de la zone, mais vous pouvez, si vous le souhaitez, déjà vous focaliser un peu plus sur la pêche au large qui est un peu plus concernée par les zones d'étude, mais l'idée c'est d'avoir un panorama très général. N'hésitez pas à dire des choses qui vous paraissent peut-être tout à fait banales et qui devraient être connues de tous, mais elles ne sont pas connues de tous et on est bien là justement pour ça, pour les rendre visibles et les rendre compréhensibles. Je ne sais pas qui souhaite démarrer, c'est un peu qui le souhaite, ça peut-être les Comités régionaux s'ils le souhaitent ou les OP qui le désirent. Il faut se lancer.

M. Bertrand WENDLING, OP SATHOAN

Je m'excuse pour mon retard. Comme je suis arrivé un peu en retard, je connais la plupart des gens qui sont autour de la table, nous sommes tous des acteurs institutionnels ou des organisations professionnelles dans le domaine de la pêche, mais est-ce qu'il y a d'autres personnes qui sont un peu distantes de l'activité pêche ou pas qui sont présentes ? Parce que du coup le discours sera un peu différent.

M. Étienne BALLAN, Président de la Commission particulière du débat public

Globalement, considérez que... Il y a un journaliste et deux personnes qui sont de la filière éolienne, je crois que c'est tout en matière de... Pardon, Madame.

M. Bertrand WENDLING, OP SATHOAN

Donc globalement ce sont majoritairement des gens qui connaissent le secteur.

M. Étienne BALLAN, Président de la Commission particulière du débat public

Oui, on ne sait pas, peut-être très bien, peut-être moyennement.

M. Bertrand WENDLING, OP SATHOAN

On peut avoir discours un peu plus technique et pointu.

M. Étienne BALLAN, Président de la Commission particulière du débat public

N'hésitez pas à avoir un discours technique et pointu, il n'y a aucun problème, nous nous chargerons d'essayer de le rendre le plus simple possible pour que justement le public qui est là ou que nous aussi, quelque part, ce n'est pas qu'on les représente, mais on est là pour transmettre au plus grand public les choses. Le principe c'est que si nous on ne comprend pas ce que vous dites, on vous interrompra et on vous demandera de préciser. Si nous on ne comprend pas, le public ne comprendra pas donc nous allons jouer un peu ce rôle de candide un petit peu justement pour essayer de... n'hésitez pas à aller dans la technique, il n'y a aucun problème.

M. Sébastien FOURMY, Secrétaire général du débat public

Juste un point de précision, présentez-vous bien à chaque fois en essayant de parler fort puisque tout est enregistré afin qu'on puisse faire le compte-rendu le plus compréhensible possible après. À chaque fois, c'est un peu répétitif, mais se présenter et surtout la structure.

M. Bertrand WENDLING, OP SATHOAN

Bertrand WENDLING, directeur de la coopérative des pêcheurs de Sète et d'une organisation de producteurs.

M. Sébastien FOURMY, Secrétaire général du débat public

Merci.

M. Étienne BALLAN, Président de la Commission particulière du débat public

Merci. Qui veut du coup se lancer ? Monsieur WENDLING, vous aviez la parole, si vous voulez vous pouvez démarrer ou d'autres personnes ? Les OP ou les Comités régionaux ?

M. Bertrand WENDLING, OP SATHOAN

Je pense que Bernard qui est président du Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins Occitanie, qui représente la profession, est le plus à même de prendre la parole en premier pour présenter un peu la pêche en Occitanie.

M. Bernard PEREZ, CRPME Occitanie

Bonjour, Bernard PEREZ, président du CRPME Occitanie, merci à tout le monde d'être venu quand même aussi nombreux pour débattre du projet des éoliennes en mer Méditerranée et merci à tout le monde de prendre conscience, vous avez dit en préambule « en quoi la pêche est impactée au niveau des éoliennes ? », j'aurais tendance à dire que les pêcheurs, par rapport aux éoliennes, ce sont les premiers acteurs et ce sont les premiers impactés par les éoliennes le jour où les éoliennes seront mises en place et ils seront les premiers lanceurs d'alerte par rapport à tout ce qui peut se passer puisque comme il est dit depuis le début, nous n'avons, à l'heure actuelle, et je tiens à le préciser, aucun retour d'expérience à ce sujet. La pêche en Occitanie, par rapport à une réglementation qui est de plus en plus drastique et où le pêcheur a très bien compris vers quoi il devait aller, il va falloir, avec les fermes-pilotes en premier, s'adapter et voir comment on peut travailler tous ensemble. Moi, ce qui me fait plaisir c'est que tout le monde prend de plus en plus conscience de l'intérêt de la pêche en Méditerranée et de l'intérêt à travailler tous ensemble et ça, c'est très important. Moi, avant de lancer le débat ou quoi ou qu'est-ce, j'aurais plutôt tendance à dire qu'ici il y a pas mal d'acteurs, j'aimerais plutôt qu'on nous pose des questions. Il y a l'ensemble de la profession qui est représenté, il y a PACA, il y a l'Occitanie, il y a les organisations de producteurs, tout le monde est autour de la table, il y a le parc marin avec nous, je pense qu'il faut ouvrir le débat et on va répondre à toutes les questions qui vont nous être posées. Je pense que dans un premier temps, c'est vers ça qu'il faudrait aller pour lancer et ouvrir bien le débat. On se tient à disposition et on va écouter toutes les questions que tout le monde se pose par rapport à la pêche en Méditerranée.

M. Étienne BALLAN, Président de la Commission particulière du débat public

Entendu, merci. Alors, les questions, j'ai essayé de les poser tout à l'heure, mais elles sont peut-être très larges, je l'entends bien, où pêche-t-on ? Quelles espèces ? Comment et pourquoi ? Quelle est la productivité des milieux et du coup la façon dont la ressource se régénère ? Je donnerai la parole au CRPME PACA aussi éventuellement, soit pour répondre à ces questions ou éventuellement pour compléter les propos de Monsieur PEREZ, si vous le souhaitez.

Mme Déborah MONDAIN, CRPME PACA

Bonjour à tous, Déborah MONDAIN, coordinatrice du CRPME PACA. Pour démarrer, en région PACA, on a 530 navires. La principale caractéristique c'est que contrairement à l'Occitanie, nous n'avons ni de criée ni de halles à marée. La question que vous posez est quand même extrêmement compliquée parce qu'il y a une absence de données en région PACA qui est connue de tous, je pense que c'est plutôt évident. Surtout au niveau des ventes et des débarquements. Des données sont récoltées au sein de différents observatoires, notamment l'observatoire du Comité régional, mais il n'y a aucune donnée officielle sur les débarquements et l'activité des navires en région. Ensuite, nous, côté observatoire, on a recensé sur la macro-zone D, celle qui nous concerne dans notre région, vingt-deux métiers différents. Après, au vu des données dont on dispose, on sait qu'il y a une grosse évolution selon les années et les chiffres qu'on peut donner sur une année ne sont pas figés et c'est vraiment quelque chose pour nous qui est difficile aujourd'hui à répondre sur si on vous donne un chiffre aujourd'hui, on sait très bien que la tendance évolue et on ne saura pas vous dire, surtout sur les horizons sur lesquels on parle, on ne pourra pas vous dire d'ici vingt ans combien de navires vont être présents sur la zone. En fait, c'est ce point-là, au niveau de la méthodologie qui nous gêne pour décrire une activité sur la zone.

M. Étienne BALLAN, Président de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. On est déjà un petit peu dans la question des données en tant que telles. Avant cela, est-ce que vous pouvez nous caractériser un petit peu ce que les bateaux pêchent justement au large de Fos, sur cette partie on va dire de la pêche et quels sont les différents métiers justement qui sont concernés et de la même manière, on posera la question au CRPMEM Occitanie ? Vous avez donné un nombre de bateaux globaux sur la région, est-ce que vous pouvez être plus précise sur le nombre de bateaux ?

Mme Déborah MONDAIN, CRPMEM PACA

Du coup, ce n'est pas un nombre de bateaux, c'est un nombre de métiers, de vingt-deux métiers pratiqués différents. Comme je vous l'ai dit, les données, c'est difficile de vous les communiquer puisqu'on dispose de peu d'informations là-dessus. Ce sont des observatoires qu'on mène qui sont basés sur du volontariat donc on ne dispose pas forcément de données et ce n'est pas de la donnée actuelle, c'est de la donnée qui date de 2017 donc on sait très bien qu'il y a une évolution aussi là-dessus et qu'on n'a pas les chiffres récents. Sur les vingt-deux métiers pratiqués, on a des palangriers, des chalutiers, des senneurs, des fileyeurs. La particularité de la région PACA et de l'Occitanie aussi, je pense, c'est qu'on a des pêcheurs professionnels qui sont très polyvalents, les navires pratiquent différents métiers selon la saison et les espèces ciblées.

M. Étienne BALLAN, Président de la Commission particulière du débat public

Entendu.

M. Arthur LAUNEAU, Membre de la Commission nationale du débat public

Pourriez-vous, s'il vous plaît, définir ces différents métiers ?

Mme Déborah MONDAIN, CRPMEM PACA

Là, je ne les ai pas tous sous les yeux, mais comme je vous l'ai dit, un métier c'est une association d'engin et d'espèce ciblée. Vous en avez vingt-deux différentes. Au niveau des engins, on peut citer le chalut, les sennes tournantes et coulissantes, les filets et les palangriers. Ce sont les métiers qu'on a recensés en 2017 qui travaillaient au sein de la macro-zone D, je ne parle que de cette macro-zone-là et pas des autres macro-zones.

M. Étienne BALLAN, Président de la Commission particulière du débat public

Dans le fil de la question d'Arthur, vous avez dit association d'engin et d'espèces ciblée – excusez-nous si les questions sont basiques, mais il faut vous imaginer qu'on part d'une personne qui ne connaît rien à la pêche – le chalut pêche quoi ? La senne tournante pêche quoi ? Le filet pêche quoi ? Le palangrier pêche quoi ?

Mme Déborah MONDAIN, CRPMEM PACA

Du coup, je préfère me retenir de répondre à ces questions-là parce que c'est vraiment de la donnée qui n'est pas récente et sur laquelle j'ai peur qu'elle soit obsolète. Les métiers pratiqués, pour moi, sont les mêmes, pas les engins. Après, je préfère m'abstenir sur cette précision-là.

M. Étienne BALLAN, Président de la Commission particulière du débat public

Entendu. On peut peut-être demander aux OP ou au CRPMEM Occitanie de préciser du coup et voir si c'est quand même congruent avec PACA, si on est dans le même type de pêche entre les deux régions.

M. Thomas SERAZIN, CRPMEM Occitanie

Justement on prévoyait, parce qu'on vous a devancé, de présenter exactement les chiffres avec le nombre de bateaux, tout cela.

M. Étienne BALLAN, Président de la Commission particulière du débat public

Qui est qui prend la parole, Monsieur PEREZ ou Monsieur SERAZIN ?

M. Bernard PEREZ, CRPME Occitanie

Alors, 690 navires en Occitanie, principalement des petits métiers, nous sommes cinquante-deux, si je ne me trompe pas, chalutiers Occitanie. Vingt-deux, je crois que c'est dix-sept thoniers-senneurs, quatre criées qui sont très importantes et qui structurent notre métier, une qui est basée au Grau-du-Roi, une à Sète, Agde et Port-la-Nouvelle. La pêche en Occitanie, c'est 41 millions d'euros de chiffre d'affaires. Je vais dire, le métier principal, comme l'a dit PACA, c'est le petit métier et beaucoup de polyvalence. On s'est justement aperçu, avec toutes les études que nous avons faites par rapport aux éoliennes, de l'importance de la pêche au chalut qui est le métier de la pêche le plus structurant, c'est pour ça qu'il faut faire très attention par rapport à tout cela et l'importance des quatre criées. Je vais le dire parce que je l'ai appris ce matin, vous voyez l'importance encore une fois, et ce n'est pas réjouissant ce que je vais dire, ce matin, a priori, il y a un pêcheur, c'est déjà un métier très difficile, très compliqué, avec de plus en plus de contraintes, il était en PACA d'après ce qu'on m'a dit, il a amené le poisson à la criée d'Agde et malheureusement il a eu un accident et il est décédé. Alors, l'importance de tout cela, d'être bien structuré, d'être bien organisé, encore une fois, c'est un événement qui vient de se passer dans notre profession et où il faut faire très, très attention par rapport à tout cela et continuer à se structurer et à s'organiser de la meilleure des façons. Après, comme je l'ai dit, je pense qu'on doit nous poser des questions pour que l'on puisse avancer.

M. Étienne BALLAN, Président de la Commission particulière du débat public

Pas de problème, on va le faire.

M. Malek CHORFI, Chargé de projet pour wpd offshore France

Malek CHORFI, chargé de projet pour wpd offshore. Je rebondis juste par rapport à ce que vous avez dit. Je ne comprends pas bien – c'est très naïf – la pêche au chalut est le métier le plus structurant. Si je ne me trompe pas, vous avez dit que le métier de la pêche au chalut est le plus structurant, si vous pouvez expliquer en quoi.

M. Bernard PEREZ, CRPME Occitanie

C'est un métier où on sort cinq jours par semaine, on pêche une soixantaine d'espèces différentes et on travaille tous les jours de la semaine et toute l'année. Grâce à cela, on fait travailler tous les mareyeurs, l'entretien des bateaux, les aires de carénage. C'est vraiment le métier qui tient le plus la filière. On apporte 80 % d'espèces et de volumes dans les criées. C'est ce qui est le plus important.

M. Malek CHORFI, Chargé de projet pour wpd offshore

Merci.

M. Étienne BALLAN, Président de la Commission particulière du débat public

Pour compléter la question, Monsieur PEREZ, du coup le chiffre d'affaires que vous avez évoqué, c'est sur l'ensemble de la filière pêche, est-ce que vous avez justement une distinction à l'intérieur de ce chiffre d'affaires, vous dites que le chalut amène 80 % du volume, est-ce que ça veut dire que globalement on peut considérer que c'est 80 % du chiffre d'affaires qui est fait par le chalutier ou pas ?

M. Bernard PEREZ, CRPME Occitanie

70 % de la valeur.

M. Étienne BALLAN, Président de la Commission particulière du débat public

90 % du volume et 70 % de la valeur. Alors, 70 % de la valeur globale de tout ce qui est vendu ou des criées uniquement ?

M. Bernard PEREZ, CRPME Occitanie

Des criées.

Mme Martine BARTOLOMEI, Membre de la Commission particulière du débat public

Dans les 80 % du volume des criées, cette marchandise, où va-t-elle après ?

M. Bernard PEREZ, CRPME Occitanie

Il y a une partie en marché local, Espagne, Italie, au niveau de Rungis et dans les grandes surfaces localement.

M. Bertrand WENDLING, OP SATHOAN

Peut-être pour compléter les propos de Bernard par rapport à votre question, ce n'est pas un sujet simple et une étude a été faite en 2007 ou 2008, mais qui n'a jamais été mise à jour, qui était l'étude des principaux flux directeurs des produits de la pêche en Méditerranée Française et on avait ciblé parce qu'on avait pu le faire toutes les espèces, mais on avait ciblé une dizaine d'espèces cibles et on avait regardé la part d'imports étrangers, la part de pêche nationale et la destination des produits de la pêche méditerranéenne et en fonction des espèces, on avait des flux qui étaient différents. Cette étude n'a pas été mise à jour, mais elle montrait quand même qu'en dehors de quelques espèces, la majorité des produits de la pêche de Méditerranée française étaient destinés à l'export, principalement l'Espagne, un peu l'Italie et le marché national. Maintenant, c'est une étude qui a plus de quinze ans, elle devrait être mise à jour, mais globalement, si vous interrogez les criées, les directeurs ou les directrices de criée vous diront que les produits de la pêche de Méditerranée française et notamment les produits de la pêche du chalut puisque ce sont eux qui sont majoritaires dans les criées, ils alimentent le marché export.

M. Étienne BALLAN, Président de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup.

M. Daniel GUIRAL, FNS / LR

Il y a une chute catastrophique des petits pélagiques qui a démarré depuis quelques années. Est-ce que finalement il y a déjà des répercussions dans l'organisation de la filière et est-ce que justement il n'y a pas des inquiétudes plus particulières sur le chalutage en lien avec cette modification ?

M. Étienne BALLAN, Président de la Commission particulière du débat public

Là, pareil, petits pélagiques, qu'est-ce que cela veut dire ? Il faut que vous nous expliquiez aussi précisément. Imaginez que vous parlez à des gens qui ne connaissent rien. Du coup, quelles évolutions avez-vous déjà constatées ?

M. Bertrand WENDLING, OP SATHOAN

Je réagis juste à propos parce que je pense que c'est plutôt à l'IFREMER et je pense que je vais donner le micro à Maria qui est à côté de moi pour répondre à la problématique environnementale, mais c'est quand j'entends parler d'une « chute catastrophique » du petit poisson pélagique, on est dans une situation de déséquilibre environnemental, si les bateaux ne débarquent plus de petits pélagiques, donc de sardines et d'anchois principalement, c'est parce que ces poissons sont de petites tailles maintenant et ne permettent pas d'alimenter le marché. On ne peut pas vendre et commercialiser ce produit. Ce qui ne veut pas dire forcément que ce poisson a disparu, il est toujours présent dans le milieu, mais je pense que l'explication juste et la plus pertinente, c'est à l'IFREMER de l'apporter.

[Intervenant non identifié-0.39.14]

Pour compléter ce que dit Bertrand, et je vais donner les chiffres, c'était en 2009 qu'il y a eu l'arrêt de cette pêcherie et comme l'explique Bertrand, on pêchait en Méditerranée de la sardine de 22 à 23 au kilo. Ça veut dire qu'il y avait 22 à 23 espèces au kilo. Pourquoi a-t-on arrêté à partir de 2009 ? Puisqu'à partir de cette période, on s'est aperçus que chaque fois qu'on pêchait de la sardine, au lieu

d'être à 22 ou 23 espèces au kilo, il y en avait 70 à 80 au kilo. Pourquoi ? Parce que le plancton n'était pas assez riche. Voilà pourquoi la pêche a été arrêtée et on ne pouvait plus se permettre de le commercialiser.

M. Étienne BALLAN, Président de la Commission particulière du débat public

Merci. On va peut-être du coup proposer à Madame qui a été interpellée.

Mme Maria RUYSEN, IFREMER

J'ai quand même des interrogations de principe et j'en ai régulièrement fait part à la DIRM, c'est que malgré nos explications, je ne comprends pas bien pourquoi on a ce genre de questions à traiter en aussi peu de temps. Je comprends et je suis très contente si les organisations professionnelles et le CRPMEF peuvent se refaire entendre aujourd'hui et vous réexpliquer le métier et donner des résultats, mais moi, au titre de l'IFREMER, je suis moins contente et je ne vous répondrai pas sur des sujets à la fois aussi engageants et aussi vastes en cinq minutes sur des données de campagnes qui prennent des mois de traitements. Je rappelle juste qu'avant toutes ces réunions, on a fait beaucoup pour établir un document stratégique, pour établir un dossier de maître d'ouvrage avec l'État, avec les acteurs du CMF, que dedans ça se retrouve parfois de manière assez claire dans les différentes fiches. Si aujourd'hui on avait su que vous attendiez ce type de questions de manière aussi pédagogique, précise et aussi large, on serait venus avec un certain nombre de matériels pédagogiques et par conséquent, aujourd'hui, il y a des choses sur lesquelles je ne vous répondrai pas et je vous inviterai à attendre les rapports argumentés, vérifiés de chacune des campagnes halieutiques que mène l'IFREMER en Méditerranée et plus précisément au niveau national.

M. Étienne BALLAN, Président de la Commission particulière du débat public

On prend acte de votre position. Après, juste deux ou trois petites questions. Il y a effectivement une fiche pêche dans le dossier du maître d'ouvrage qui indique un certain nombre de choses effectivement, qui ne mentionne pas les campagnes dont vous parlez, qui existent sans doute et donc nous, dans le cadre du débat public, il est de notre devoir, c'est un principe constitutionnel, c'est l'article 7 de la Charte de l'Environnement, nous impose d'informer le public complètement sur ces questions-là. Si vous avez des éléments que vous ne souhaitez pas donner aujourd'hui dans cette réunion, on le regrette énormément parce que c'est l'objet de cette réunion et que vous avez reçu un document qui précisait les attentes et l'ensemble des questions qui allaient être posées, mais cela dit, si vous avez des documents et des données complémentaires, nous en sommes preneurs à la suite de la réunion, si vous le voulez bien. Attendre en revanche les futures campagnes, le débat public se termine le 31 octobre, le public a le droit d'être aujourd'hui informé et quand je dis le droit, ce n'est pas une formule de principe, c'est un droit constitutionnel. Donc, il a le droit d'être informé aujourd'hui sur les données dont vous disposez, que nous vous demandons de mettre à disposition du public. Donc peut-être pas sur celles des campagnes qui sont en cours, mais sur les campagnes passées, est-ce que vous pouvez nous dire, peut-être sous réserve de nous transmettre des documents plus précis ensuite, nous dire si c'est possible, si vous le souhaitez, si oui ou non il y a une évolution sur la ressource, en particulier des petits pélagiques, mais sur d'autres sujets aussi et peut-être simplement nous donner ce que vous avez appris jusqu'ici. Que ce que vous n'avez pas encore, vous ne vouliez pas le dire, nous sommes, je pense, tout à fait d'accord avec ça, il n'y a aucun problème, mais ce que vous savez déjà, pour nous, ça serait important que vous puissiez soit nous orienter vers ces ressources que vous nous donnerez ensuite et éventuellement dès maintenant nous en faire une synthèse rapide, si c'est possible.

Mme Maria RUYSEN, IFREMER

Je vous invite à revenir vers l'IFREMER de manière plus précise et claire parce qu'on n'a pas été, je pense, sollicités de manière suffisamment précise par la CNDP sur ce que vous attendiez de nous, la nature de la contribution, parce que les résultats de campagnes halieutiques, ce n'est pas quelque chose de simple, ça se vulgarise à la demande, mais ce n'est pas livré vulgarisé et donc si vous

attendez, pour la préparation du débat public en octobre, un certain nombre d'informations à visée grand public et pédagogiques, on fera l'effort de vous les donner bien volontiers, mais en tout cas on n'improvisera pas ici.

M. Étienne BALLAN, Président de la Commission particulière du débat public

On ne vous demande pas d'improviser. Juste, le débat public est commencé et il se termine le 31 octobre donc les données dont on parle aujourd'hui, ce sont des données dont on a besoin aujourd'hui et si c'est possible de nous les transmettre le plus rapidement possible, mais on vous fera ce qu'il faut pour le faire, les éléments dont vous disposez déjà et on se chargera de les vulgariser ou en tout cas de travailler avec vous sur la vulgarisation avec plaisir.

Mme Maria RUYSEN, IFREMER

On le fera. Sur le reste, je comptais plutôt vous en parler au moment des données puisque je pourrai présenter bien volontiers l'ensemble de nos campagnes halieutiques, les données mobilisables et la nature des données ainsi que l'étude que l'IFREMER a spécifiquement menée sur la sollicitation de la DGEC pour étudier un peu les risques, les effets et les compensations. Je l'aurais plutôt fait à la partie 2.

M. Étienne BALLAN, Président de la Commission particulière du débat public

Très bien, je vous propose effectivement qu'on fasse comme ça, qu'on le garde pour la partie 2.

Mme Perrine CUVILLIERS, OP du Sud

Pour répondre à la question de Monsieur, c'est vrai que les petits pélagiques, c'était une ressource qui était très importante pour les navires, que ce soit en Occitanie et en PACA, je pense, il y a quelques années. À la fois les chalutiers en pêchaient, mais aussi des petits métiers. Donc c'est une crise qui a été catastrophique dans les années 2000 à la fois pour les entreprises de pêche et pour la filière. Donc, en ce qui concerne la restructuration de la flotte et pour ce qui est des petits pélagiques, c'est une restructuration qui a déjà été opérée donc la filière en a beaucoup souffert, il y a des plans de sortie de flotte donc une partie des navires ont été détruits, ils ne sont maintenant plus que cinquante-huit chalutiers, donc une baisse du nombre de navires pour pallier cette crise. Par ailleurs, on a une partie des chalutiers qui se sont reportés sur le poisson blanc et les petits métiers qui dépendaient de cette ressource ont dû aussi s'adapter, soit se reporter sur d'autres espèces ou être plus polyvalents. Aujourd'hui, il y a encore quelques navires quand même qui pêchent des petits pélagiques, il y en a un chez nous dans notre OP à l'année, un chalutier. Après, on a quelques chalutiers qui font cela de manière saisonnière l'hiver.

M. Étienne BALLAN, Président de la Commission particulière du débat public

Merci.

[Intervenant non identifié-0.47.02]

Merci de cette réponse. Les données de l'IFREMER sont accessibles donc je les connais. Par contre, le sens de ma question était effectivement l'incidence que ça avait eue sur la structuration de la filière. La réponse, je l'ai. Question subsidiaire, est-ce que finalement ça ne met pas une pression supplémentaire par rapport au merlu actuellement, cette modification de stratégie liée en fait à ce « nanisme » des petits pélagiques ?

Mme Perrine CUVILLIERS, OP du Sud

Ça a pu peut-être avoir un impact le fait que certains bateaux se restructurent vers le blanc, mais la pêche est gérée et les chalutiers ont des plans de gestion qui s'appliquent depuis 2006 donc il y a une baisse de l'effort de pêche qui est opéré, il y a tout un tas de réglementations qui sont en place pour justement limiter l'impact sur le merlu. Je pense que le sujet sera plutôt abordé dans la partie 3, si je ne m'abuse.

M. Étienne BALLAN, Président de la Commission particulière du débat public

C'est possible que l'ordre du jour soit un peu modifié au fil de la discussion, ce n'est pas grave. Monsieur WENDLING.

M. Bertrand WENDLING, OP SATHOAN

Pour votre information, à l'époque on pêchait les petits poissons pélagiques au chalut pélagique, c'est-à-dire qu'il y avait à peu près un tiers de la flottille de chalutiers qui pêchait le merlu la sardine. Les navires qui avaient des compositions les plus importantes en merlus c'était ces navires-là. On pêchait plus de merlus au chalut pélagique ciblant la sole et l'anchois qu'au chalut de fond.

M. Étienne BALLAN, Président de la Commission particulière du débat public

Merci pour cette précision. Est-ce que sur ces questions-là, du côté de PACA, vous avez des éléments ? On a bien compris que vous aviez un observatoire. Donc vous n'avez pas forcément de données ultras précises ou actualisées, mais avec l'observatoire vous avez quand même des éléments d'appréciation au moins qualitatifs, si je comprends bien, sur ces choses-là.

Mme Déborah MONDAIN, CRPMEM PACA

Je voulais commencer par rebondir sur le modèle économique qui a été présenté par la région Occitanie et simplement préciser que ce n'est pas un modèle méditerranéen parce que, je vous l'ai expliqué, en région PACA on n'a pas de criées, on n'a pas de halles à marée, on a 530 navires répartis sur 90 sites de débarquement et les ventes se font essentiellement en direct, soit auprès des consommateurs sur les ports soit auprès des restaurateurs. Donc on n'est pas du tout sur le même modèle économique que celui présenté par l'Occitanie. La chose sur laquelle je voulais rebondir, c'est qu'il n'y a pas que le chalut qui est impacté en tout cas sur la macro-zone D éolien en PACA. Il y a d'autres métiers, notamment des palangriers, qui seront impactés et à l'avenir... le point que je n'ai pas précisé également, c'est sur ces 530 navires, on a plus de 90 % qui sont des navires de moins de dix mètres, des navires également vieillissants, donc la flottille va forcément devoir se moderniser d'ici quelques années. Il est donc à prévoir qu'on ait plus de navires qui pratiqueront cette zone que ce qu'on a actuellement.

M. Étienne BALLAN, Président de la Commission particulière du débat public

Excusez-moi, je n'ai pas tout à fait saisi le raisonnement. 80 % de navires font moins de dix mètres.

Mme Déborah MONDAIN, CRPMEM PACA

Plus de 90 % font moins de dix mètres. On a une moyenne d'âge des navires qui est de plus de 20 ans et ces navires vont forcément devoir se moderniser, c'est une évidence. Forcément, il va y avoir de nouveaux navires qui vont rentrer en flotte et qui iront sûrement plus au large. On a un conflit d'usage au niveau de la côte qui est reconnu donc les navires ont besoin d'aller plus loin pour travailler.

M. Arthur LAUNEAU, Membre de la Commission nationale du débat public

Quel est ce conflit d'usage ?

Mme Déborah MONDAIN, CRPMEM PACA

Il y en a plusieurs. On peut citer la plaisance qui est très forte en région PACA. Il n'y a pas que la pêche de plaisance, on a en fait une multitude d'usages, touristiques essentiellement dans la région, qui font qu'en fait les pêcheurs professionnels sont amenés à travailler de plus en plus loin. En fait, sur la région PACA, on a deux parcs nationaux et un parc marin sur lesquels on a énormément de touristes qui viennent et la saison la plus forte, l'été notamment, pose un énorme problème au niveau de la fréquentation et donc pour le travail des pêcheurs professionnels sur ces périodes-là.

M. Étienne BALLAN, Président de la Commission particulière du débat public

Donc vous voulez dire qu'il y a y compris des petits métiers qui vont aller plus loin, qui étaient plutôt côtiers et qui deviennent...

Mme Déborah MONDAIN, CRPMEM PACA

En fait, l'âge des navires fait que quoi qu'il arrive, il faut qu'il y ait une modernisation de la flotte. Cette modernisation, les chefs d'entreprise vont devoir revoir leur métier en changeant de navire et vont anticiper justement ce problème-là.

M. Étienne BALLAN, Président de la Commission particulière du débat public

Et selon vous, ils iront plus loin ?

Mme Déborah MONDAIN, CRPMEM PACA

Oui.

M. Étienne BALLAN, Président de la Commission particulière du débat public

D'accord, avec des navires plus importants.

Mme Déborah MONDAIN, CRPMEM PACA

Qui leur permet en tout cas d'aller plus loin.

Mme Caroline HAMY, VALECO EnBW

Je voulais juste demander comment fonctionnent les plans de gestion. Quelqu'un l'avait mentionné tout à l'heure.

M. Étienne BALLAN, Président de la Commission particulière du débat public

Est-ce qu'une OP peut répondre peut-être ?

[Intervenant non identifié-0.52.57]

Je voulais appuyer les propos du Comité régional PACA et peut-être aussi répondre à la première question que vous avez posée sur comment on pêche, quels sont les métiers, etc. Globalement, on a une activité côtière des petits métiers, donc des navires de petite taille qui, pour des raisons de taille et donc de réglementation, de catégories de navigation, vont pêcher en bord des côtes dans une distance de 0 à 10 ou 15 milles, à peu près la zone bleue verte. Donc ce sont des navires dits de petite taille, de moins de dix-huit mètres. En Méditerranée il faut bien garder à l'esprit que les gens pêchent à la journée donc on sort moins de 24 heures généralement et c'est une activité de pêche fraîche, donc on sort, on pêche, on pose ses engins, on revient et on vend son poisson soit dans les criées soit auprès des mareyeurs dans le cadre de ventes directes. Ça, c'est toute l'activité qui est majoritaire en termes de nombre de navires, mais qui ne passe pas forcément tous en criée, ils font aussi pas mal de ventes directes, de gré à gré, etc., donc c'est une activité importante, mais côtière. Par ailleurs, on a une activité plus au large qui est en général caractérisé par l'activité de la pêche chalutière donc c'est un engin que vous traînez sur le fond. Avant, on avait des chaluts pélagiques de pleine eau, il en reste très peu et donc ces gens-là pêchent généralement dans la zone orangée voire parfois plus rarement dans la zone rouge au bord des fosses. Pourquoi dans ces secteurs-là ? Parce que ce sont des secteurs plats, sablo-vaseux ou vaseux et donc on peut traîner l'engin sur le fond sans que ça abîme tout et sans que l'engin ne se casse et ce sont eux qui pêchent aussi la journée, ils débarquent majoritairement dans les criées et ils vendent le produit dans les criées. On a une troisième catégorie de navires petits métiers aussi qui pêchent au large et qui ciblent des grands pélagiques, principalement le thon rouge et l'espadon. Pour appuyer les propos du Comité régional, PACA, je vous ai dressé le portrait de ce qu'il se passe actuellement, mais pour des raisons à la fois environnementales et réglementaires, quand je dis réglementation de la pêche, mais aussi réglementation de tout ce qui est zones protégées, parcs marins, zones Natura 2000, etc., le pêcheur est obligé de s'adapter et la pêche n'est jamais figée. C'est une des caractéristiques du secteur de la pêche, c'est qu'il n'est jamais figé. On a vu qu'on avait un tiers de la flottille chalutière qui pêchait le

petit poisson pélagique, comme maintenant ils sont trop petits, ils se sont orientés vers d'autres métiers. Demain, pour des raisons environnementales, climatiques, réglementaires, d'usage, telles que la plaisance, le pêcheur va devoir s'adapter et donc ce qu'on décrit aujourd'hui, ça ne peut pas être ce qui sera demain. C'est ça qui est très compliqué pour nous, c'est qu'on ne peut pas faire un dessin de ce que sera la pêche demain. Elle est en perpétuelle adaptation par rapport aux contraintes externes et donc c'est difficile pour nous de vous dire : voilà ce qui existe aujourd'hui et c'est ce qui sera demain. C'est ça qu'il faut garder à l'esprit. En PACA, ils ont une plaisance importante, chose qui était moins importante en Occitanie, je pense qu'il faut demander aux professionnels, mais cette activité plaisance se développe aussi en Occitanie depuis quelques années et on l'observe. Elle pèse sur l'activité pêche petits métiers. La ressource évolue, il y avait une activité thonière de pêche au thon qui était, pour différentes raisons, limitée avant et qui s'est développée quelques années, qui crée des tensions fortes d'ailleurs de gestion de l'espace, de demandes de droits à produire, etc. On voit que tout cela évolue au cours du temps et il faut tenir compte de ces évolutions dans les projets à venir.

M. Étienne BALLAN, Président de la Commission particulière du débat public

Merci d'avoir fait l'effort effectivement d'une image simple, même si vous avez bien dit qu'elle n'était pas figée.

Mme Maria RUYSEN, IFREMER

Je vais faire un effort, je vais vulgariser un peu un plan de gestion. Un plan de gestion, c'est une négociation entre la Commission européenne ou des instances européennes et la profession sur des espèces qu'on identifie comme sensibles environnementalement parlant ou en train de chuter. L'Europe négocie avec la profession d'une gestion de son activité qui inclut une certaine baisse de l'activité pendant un moment le temps que biologiquement les espèces puissent se reproduire et reconstituer un stock viable. Cette reconstitution du stock est surveillée par des experts. En Méditerranée en général c'est l'IFREMER qui fait des évaluations de stocks avec des moyens ou des protocoles validés par l'Europe et on rend compte régulièrement à la profession et à l'Europe des progrès faits jusqu'à l'arrêt ou l'allègement de la gestion quand l'espèce revient à un rendement maximal durable ou en tout cas à un seuil viable.

M. Étienne BALLAN, Président de la Commission particulière du débat public

Merci. Il me semble que la question aussi éventuellement impliquait comment s'est traduit ensuite par navire, est-ce que c'est un plan de gestion global comme vous venez de l'expliquer et ensuite chaque entreprise a ses quotas individuels ? Comme ça se passe ?

Mme Maria RUYSEN, IFREMER

Ça concerne en général une flottille ou en tout cas un métier.

[Intervenant non identifié-0.58.38]

En fait, si on commence à entrer dans les questions de plans de gestion, c'est long, ce n'est pas compliqué, mais il y a une réglementation européenne qui a vu le jour en 2006 avec les premières ébauches de plans de gestion nationaux au niveau français qui concernaient un certain nombre d'engins. Étaient concernés la drague, la senne de plage, la senne coulissante de chalut, si j'en oublie tu me diras. C'était donc une réglementation purement nationale.

M. Arthur LAUNEAU, Membre de la Commission nationale du débat public

Excusez-moi, est-ce que vous pourriez définir s'il vous plaît, la drague, la senne, etc.

[Intervenant non identifié-0.59.22]

La drague, en Méditerranée, il y a deux types de dragues, c'est un engin qu'on traîne avec un bateau. Il y a la drague d'étang qui se pratique dans les étangs et la drague de terre. Donc c'est un petit chalut avec une perche qui est censée pêcher principalement des mollusques en Méditerranée. La

senne c'est un filet qui encercle les bancs de poissons, en général c'est une senne encerclante et elle permet de pêcher principalement du petit poisson pélagique ou bien la daurade ou encore d'autres espèces. Le gangui, le spécialiste c'est PACA, c'est aussi un petit chalut, je ne sais pas si j'ai le droit de dire ça ou si je vais me faire taper sur les doigts, c'est un engin de petite taille traînant qui se pratique sur les herbiers de posidonies entre autres. La senne de plage, c'est ce filet qu'on déroule de la plage, on va au large avec un bateau, on tire la senne à la main ou avec un engin, c'est vraiment un engin qui pêche deux ou trois kilos par an. Il y a donc eu des plans de gestion nationaux et ensuite il y a eu un plan de gestion européen pour ce qui concerne le chalut qui se traduit par différentes réglementations, je ne vais pas entrer dans le détail, mais on peut limiter l'effort de pêche, les quantités pêchées et les zones pêchées, différentes choses qui sont appliquées et qui peuvent être appliquées, il y a d'autres plans de gestion qui concernent d'autres espèces, notamment pour le thon rouge et l'espadon.

M. Étienne BALLAN, Président de la Commission particulière du débat public

Merci. Ensuite, vous vouliez prendre la parole.

Mme Perrine CUVILLIERS, OP du Sud

Pour ce qui est des engins, je rajouterai aussi peut-être, au-delà des petits métiers du large qui ciblent les grands pélagiques comme l'espadon et le thon rouge, des petits métiers du large qui ciblent aussi d'autres types d'espèces. On a des petits métiers du large qui ciblent des crustacés ou qui ciblent des poissons de fond. Le fait qu'on sorte à la journée, que l'ensemble de nos bateaux sortent à la journée, fait qu'ils sont obligés de rester dans un rayon qui est quand même assez proche de leur port d'attache. Autour de chaque port d'attache, il y a une certaine distance à la côte quand même qui est due aux 24 heures de pêche maximum. Le fait de pouvoir s'éloigner plus ou moins de la côte, ça ne dépend pas forcément de la taille du bateau ou de son âge, ça dépend de la catégorie de navigation du navire. Donc il y a des petits bateaux qui font quatorze mètres qui sont habilités à aller assez loin des côtes. Tout cela dépend de la sécurité. Pour répondre à la question de départ qui était : où pêche-t-on et quelles espèces ? On pêche tout un tas d'espèces différentes sur l'ensemble du golfe du Lion. Le plateau continental c'est quand même un milieu qui est très riche, on a à la fois des zones rocheuses pour pêcher des espèces qu'on trouve plus facilement dans des zones rocheuses et des zones sablo-vaseuses où on pêche d'autres types d'espèces. Donc je ne pense pas qu'on puisse dire qu'il y a un endroit où il y a une concentration de l'activité de pêche parce qu'on y trouve plus d'espèces, il y a un tas d'espèces différentes sur l'ensemble du golfe. La richesse de la Méditerranée c'est plus de soixante à quatre-vingts espèces différentes qui sont pêchées chaque jour en fonction des engins de pêche et des navires et de leurs zones d'activité.

M. Étienne BALLAN, Président de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. Je pense que c'est important ce que vous venez de dire aussi pour la compréhension. Vous avez quand même introduit une distinction entre rocheux et sablo-vaseux. Ça veut dire qu'il y a quand même quelques zones rocheuses sur le golfe du Lion. Est-ce qu'elles sont importantes et est-ce qu'en termes d'espèces c'est effectivement très différent ou ce sont les mêmes espèces qu'on trouve dans les deux habitats différents ? Pouvez-vous, pas forcément situer sur la carte, mais nous indiquer un petit peu les secteurs ?

Mme Perrine CUVILLIERS, OP du Sud

Peut-être que là-dessus, le parc Marin est plus à même de donner des éléments de réponse, au moins sur son territoire. Je voulais juste rajouter un truc, c'est qu'il y a quand même des espèces migratoires dans le golfe aussi donc le thon rouge c'est une espèce qui migre beaucoup et les petits pélagiques, c'est pareil, ce sont des espèces qu'on retrouve en bancs dans certaines zones donc il y a quand même cet aspect-là. On trouve un peu de tout partout, mais il y a aussi des espèces qui se déplacent et les zones d'occurrence sont quand même à prendre en compte.

M. Étienne BALLAN, Président de la Commission particulière du débat public

Sur les fonds, peut-être Monsieur MAGNIN.

M. Arthur LAUNEAU, Membre de la Commission nationale du débat public

N'hésitez pas à vous déplacer si vous voulez montrer.

Hervé MAGNIN, Directeur du Parc Naturel Marin du Golfe du Lion

Bonjour à tous. Effectivement, sur le parc marin, mais on le voit bien que la carte, il y a un milieu particulier dont on a peu parlé qui est la frange des canyons et donc ces canyons ont pour un certain nombre des faciès rocheux sur des falaises qui sont des habitats extrêmement riches au niveau des formations benthiques c'est-à-dire celles qui sont sur le fond et notamment les coraux froids et c'est vrai que ce sont des zones qui sont aussi pratiquées par les pêcheurs, la pêche palangrière. Là, il y a effectivement des milieux que l'on peut dire de substrat dur. Après, sur le plateau continental, en tout cas chez nous, il est effectivement présent le plus proche de la côte de quelques affleurements rocheux qui sont bien connus des pêcheurs et qui ciblent ces milieux pour justement les espèces qui sont propres à ces fonds rocheux. Puis, on peut retrouver aussi des formations indurées, ce sont plutôt des formations particulières justement qui sont à l'étude et qui par principe de précaution sont proposées en retrait des zones pour les éoliennes parce que ce sont des zones qui aujourd'hui sont encore assez peu connues et qui méritent une attention particulière avec des formations de dunes plus ou moins anciennes, des zones indurées ou des zones qui sont de géomorphologie très particulière, mais globalement on est quand même sur un milieu qui est très largement sédimentaire. Après, c'est vrai que dans ce qui a été dit, parmi le sédimentaire, même s'il est sablo-vaseux ou vaseux, ça reste un écosystème et donc un écosystème qui n'est pas perturbé par un travail mécanique de surface ne fonctionne pas du tout de la même façon, donc là les spécialistes se penchent sur ces questions pour voir justement quel est l'équilibre d'un milieu qui ne serait pas perturbé par rapport à celui qui est perturbé par un chalutage plus ou moins régulier et donc la productivité de ces milieux peut bien sûr être impactée donc c'est là aussi l'importance qui a été évoquée d'avoir des zones interdites au chalutage, ce qui existe déjà et qui pourrait évoluer dans le temps pour préserver et améliorer la productivité de ces milieux.

M. Arthur LAUNEAU, Membre de la Commission nationale du débat public

Merci. Y a-t-il un lien entre la géomorphologie et la quantité de poisson dans la zone ?

Hervé MAGNIN, Directeur du Parc Naturel Marin du Golfe du Lion

Je ne suis pas compétent pour vous répondre. Ce qui est sûr c'est qu'on est sur des écosystèmes qui sont beaucoup plus complexes que les apparences et que les courants marins, les apports sédimentaires, la géomorphologie des fonds déterminent bien sûr la productivité et les mouvements de poissons. Les pêcheurs savent avec une certaine intuition chercher les zones qui sont les plus propices, mais il n'y a pas de détermination stricte de zones à ce jour très précise et c'est un enjeu sur lequel il faut qu'on travaille qui est de réfléchir à ce qu'on appelle des zones fonctionnelles, Maria pourra en reparler, c'est effectivement comprendre où sont les zones de nurserie, les zones de reproduction, ces zones qui sont très stratégiques, mais qui de temps en temps ont tendance à se déplacer dans l'espace en fonction des conditions donc c'est un peu difficile à cerner, mais c'est extrêmement important pour la pêche et pour le devenir de la pêche de préserver ces zones fonctionnelles.

M. Étienne BALLAN, Président de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. Pareil, précision de vocabulaire, vous dites « zones indurées », j'avoue que...

Hervé MAGNIN, Directeur du Parc Naturel Marin du Golfe du Lion

Ce sont en général des sédiments qui se sont agglomérés avec une espèce de ciment et qui fait que petit à petit on les voit évoluer vers des formations dures.

[Intervenant non identifié-1.07.45]

Je voulais juste préciser que dans le cadre de l'étude, cabinet d'ouvrage, on a fait intervenir le SHOM pour justement nous donner – je vais préciser ce que veut dire le SHOM – dans la fiche 9.7, vous avez les éléments sur la sédimentologie qu'on retrouve notamment dans toutes ces parties. Le SHOM, c'est le Service hydrographique et océanographique de la Marine.

M. Étienne BALLAN, Président de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. Un deuxième point de précision, pour Monsieur MAGNIN ou pour les autres, l'état actuel justement, mais c'est peut-être l'IFREMER qui pourra répondre, vous dites qu'il y a déjà des zones aujourd'hui interdites aux chaluts, dans quelles mesures, quelle proportion finalement du plateau, elles couvrent ? Effectivement, comme vous le disiez, mais c'est peut-être la question que Monsieur MAGNIN vous renvoyait à IFREMER, sur où est-ce que vous en êtes de la connaissance sur les nourriceries, etc., ces systèmes-là de régénération de la ressource et est-ce qu'effectivement vous confirmez qu'il peut y avoir à l'avenir plus de zones protégées ou en tout cas sans chalutage ou ce n'est pas forcément encore décidé ou clarifié ? Je crois que Monsieur MAGNIN voudrait prendre la parole aussi, je ne sais pas dans quel ordre.

Hervé MAGNIN, Directeur du Parc Naturel Marin du Golfe du Lion

Sur la question des zones les plus riches, moins riches, etc., je pense que ce qui est important c'est que le golfe du Lion c'est quand même une zone relativement riche par rapport à d'autres espaces maritimes de Méditerranée qui est principalement liée aux apports du Rhône. Le Rhône apportait beaucoup et apporte toujours beaucoup et donc enrichi le milieu et comme on a un courant liguro-provençal qui va de l'est vers l'ouest, ça enrichit toute cette partie du golfe du Lion et donc une des dynamiques du golfe du Lion c'est sa richesse liée aux apports du Rhône, mais aussi au fait que le vent – que ce soit la tramontane ou le mistral – souffle très fort chez nous, c'est très bien quand on fait de la planche à voile ou du kite, mais ça a un autre avantage, c'est que ça pousse l'eau de surface et ça fait remonter l'eau du fond qui est très riche en nutriments. Je pense que c'est un élément important à retenir.

M. Étienne BALLAN, Président de la Commission particulière du débat public

On a eu une conférence de cadrage sur les questions environnementales, vous avez peut-être pu suivre en ligne début juillet juste avant le démarrage du débat. Une intervention d'une géographe sur la géomorphologie et ce système effectivement d'enrichissement par les eaux du Rhône effectivement avec ce courant vers l'ouest et peut-être du coup dans le golfe de Fos, je ne sais pas si au final ce que vous décrivez là est bien la même chose qui se passe sur le golfe de Fos parce qu'on est plutôt à l'est du Rhône pour une partie en tout cas. Est-ce que l'apport sédimentaire et l'apport en matière couvrent quand même le golfe de Fos ?

M. Étienne BALLAN, Président de la Commission particulière du débat public

On est d'accord. Entendu, très bien. Merci pour ces précisions. Peut-être que l'IFREMER, vous pouvez compléter l'intervention de Monsieur MAGNIN sur cette question des enjeux un peu de protection de certaines zones.

Mme Maria RUYSEN, IFREMER

Vous avez des zones qui sont effectivement interdites à certains métiers ou engins de pêche. Par exemple si on prend le chalut, toute la bande des 3 milles le long de la façade méditerranéenne est interdite au chalutage parce que ce sont des zones côtières sensibles et donc on y pratique les petits métiers ou en tout cas d'autres types de métiers. Vous avez des zones de fermetures spatio-temporelles au large. Vous avez des zones en ce moment de fermetures spatio-temporelles dans le cadre du plan de gestion pour les pêcheries de démersales qui interdit effectivement la pêche pendant un certain nombre de jours dans ces zones. Donc c'est une des pratiques pour gérer la ressource et protéger son renouvellement. À l'avenir, la question de la protection, mais ça c'est une question de gestionnaire d'espaces, ce que n'est pas l'IFREMER, mais effectivement il y a une volonté

du gouvernement français de 30 % d'aires de protection tout court et donc 10 % de protection forte et donc entre autres en milieu maritime et ces 10 % de protection forte incluront, mais pas seulement, les enjeux de gestion de la ressource halieutique.

M. Arthur LAUNEAU, Membre de la Commission nationale du débat public

Qu'est-ce qu'on appelle protection forte ?

Mme Maria RUYSEN, IFREMER

La protection forte, ce sont cinq critères à respecter pour qu'une zone puisse être comprise comme étant une zone de protection forte donc c'est un peu comme un label. Parmi ces cinq critères, j'ai des enjeux environnementaux considérés comme forts dans le cadre de la directive-cadre stratégie pour le milieu marin. J'ai une politique de gestion existante, c'est-à-dire que j'ai un gestionnaire en gros pour gérer la zone et regarder comment elle évolue et mettre en place les mesures qui vont bien. J'ai une politique de contrôle avéré et je ne me rappelle plus après des deux autres critères, le plan gestion, quelles actions je mets en place, comment je surveille, etc., et aires marines protégées, c'est-à-dire qu'aujourd'hui, pour l'instant, les zones de protection forte sont comprises au sein des aires marines protégées et pas entre elles. Ce n'est pas aux élus de faire de la connectivité entre aires marines protégées lorsqu'on n'a pas de gestionnaire, tout simplement. Ça, c'est l'avenir de la protection en Méditerranée comme ailleurs et ça inclura nécessairement des zones où il y a une certaine pratique de pêche et ça sera à négocier à l'avenir avec les pêcheurs en fonction de la sensibilité du milieu et de la profession, c'est un croisement des deux.

M. Étienne BALLAN, Président de la Commission particulière du débat public

Entendu, merci beaucoup. Monsieur ?

[Intervenant non identifié-part 2-0.02.32]

Il y a aussi, c'est un travail actuel de délimitation de ces zones de protection forte et il y a aussi un objectif de représentativité des divers types d'écosystèmes méditerranéens sur des surfaces significatives et qui prévoient une possibilité d'interconnexions entre ces zones puisqu'en fait, on l'a vu tout à l'heure, les espèces se déplacent, si une zone est fragilisée, il est important qu'en Méditerranée se conserve une autre zone qui éventuellement pourra être une zone de source pour la reconquête. Donc il y a le travail de cartographie aussi, d'identification de ces écosystèmes très patrimoniaux ou méditerranéens et une répartition de ces zones de protection forte actuellement calées sur les AMP, mais si on se limite aux AMP, finalement on n'arrivera pas à faire les surfaces auxquelles la France s'est engagée. Donc il va falloir peut-être faire modifier cette réglementation actuelle dans un souci de surfaces significatives et de nombre de sites aussi représentatifs et que les principaux écosystèmes et les pratiques patrimoniales sur la zone bénéficient de zones de protection forte. C'est donc un travail qui se fait actuellement dans le cadre du Comité de façade Méditerranée parce qu'en fait il faut arriver à cette cartographie. Dans les objectifs de ces zones de protection forte, il faut chercher à limiter tous les usages. Ça peut être aussi bien la présence de la pêche. Donc, il y a aussi à connaître la localisation spatiale de ces usages et d'arriver aussi à un consensus sociétal puisqu'évidemment il y aura des usages et des activités qui vont être impactés et donc on retombe un peu sur des problématiques un peu équivalentes à celle-ci, mais toujours sur le même espace. Tout cela c'est cumulatif en fait.

M. Étienne BALLAN, Président de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. Là, vous venez de bien indiquer effectivement que les questions de protection sont liées à la fois à ce qu'on a dit juste avant, ce que vous avez dit Monsieur MAGNIN, sur le renouvellement de la ressource, la régénération et en même temps à la qualité des écosystèmes qu'on va protéger et à leur fragilité, c'est très clair. Je vais juste demander, avant qu'on ne passe à la session suivante, aux représentants de la pêche de tourisme, de donner un peu un complément sur la façon dont vous, vous pêchez, dont vous vous placez dans le système qu'on vient de décrire à la

fois de production de la ressource et de pêche professionnelle. Voulez-vous bien compléter avec votre regard ou vous situer un petit peu là-dedans ?

[M. Michel BRIEN-Intervenant non identifié-part 2-0.05.40], Comité Occitanie

Michel BRIEN [orthographe- part 2-0.05.42], Comité Occitanie, [incompris- part 2-0.05.41] reste un peu silencieux parce que nous, nous considérons que notre pêche, par rapport aux professionnels, en volume est assez petite par rapport aux volumes de sortie sur les criées. En comité de façade, on avait simplement signalé que la zone de proximité des éoliennes par rapport à la côte sera au moins de 15 milles parce que, dans cette zone, on va retrouver les petits métiers, les pêcheurs détenteurs du permis côtier et aussi les pêcheurs de thons qui sont assez nombreux en Méditerranée.

M. Étienne BALLAN, Président de la Commission particulière du débat public

Vous dites que votre pêche est petite par rapport à la pêche professionnelle, est-ce que vous avez, le CRPMEM ou vous, évalué ce poids relatif des deux pêches en termes de prises et de volumes ?

[M. Michel BRIEN-Intervenant non identifié- part 2-0.06.52], Comité Occitanie

C'est compliqué parce qu'on n'a pas de criées comme un professionnel, on n'a pas non plus d'observatoire dans la région PACA, mais on pratique des sorties pêche et on voit bien que les volumes retirés par les pêcheurs récréatifs sont faibles, ce ne sont pas des quantités importantes.

M. Étienne BALLAN, Président de la Commission particulière du débat public

Allez-y.

[Intervenant non identifié- part 2-0.01.03]

La question des volumes, c'est une vraie question sur la pêche de plaisance, il y a très peu d'études, du moins en Méditerranée il y en a encore moins qu'en France. Il faut se référer, si on veut se donner une idée de ce qu'il se passe au niveau de la pêche plaisance en France, il y a une étude IFREMER sur le bar qui avait été menée et qui montrait que la pêche de plaisance en Atlantique du bar n'était pas neutre et que la totalité des captures de la pêche de plaisance du bar en Atlantique équivalait au débarquement du plus grand port de pêche Atlantique sur le sujet. C'est donc une vraie question, un vrai sujet. Il n'y a pas grand-chose, je crois, en Méditerranée, je crois qu'une étude avait été menée, mais il y a un vrai sujet et sur des espèces emblématiques d'ailleurs, il y a de vraies questions qui se posent, notamment sur le thon rouge.

M. Jean MITSIALIS, FNPP National

Jean MITSIALIS, vice-président de la FNPP, Fédération Nationale de la Plaisance et de la Pêche en mer. Pour préciser un peu sur cette pêche de loisir, aujourd'hui il n'y a pas de données précises et donc il y a actuellement un projet qui est de mettre en place une déclaration obligatoire de pêcheurs de loisir et cette déclaration, elle ne va pas concerner toutes les espèces, mais au moins sur les espèces sensibles, faire une déclaration de prise. Ça, c'est un projet qui est en cours, qui était en travail avec la DIRM et qui se fait aussi au niveau national.

Mme Déborah MONDAIN, CRPMEM PACA

Merci, ce sera très rapide. Juste pour dire que des études ont été menées, des tests ont été faits au parc Marin de la côte bleue par Kevin LEULEU en 2012 sur lesquels il a étudié les débarquements de la pêche professionnelle et également de la pêche de plaisance et sur les quelques mois où il a mené ces enquêtes, les débarquements au niveau de la pêche de loisir étaient équivalents à ceux de la pêche professionnelle. On a également une étude qui est plus récente, qui est de 2018, qui a été menée par le syndicat mixte de GIPREB sur l'étang de Berre qui est d'une plus courte durée, mais qui montre à peu près les mêmes résultats et à l'heure actuelle il y a le parc Marin des Calanques qui mène également une étude là-dessus et pour laquelle on aura des résultats, je pense, d'ici un an.

M. Étienne BALLAN, Président de la Commission particulière du débat public

Merci. Vous voudrez bien nous transmettre ces dossiers ?

Mme Déborah MONDAIN, CRPMEM PACA

La thèse de Kevin LEULEU est bien sûr disponible, on peut vous la transmettre.

M. Étienne BALLAN, Président de la Commission particulière du débat public

Oui, s'il vous plaît, merci. Monsieur MAGNIN avant de donner la parole à l'OP du Sud ensuite.

M. Hervé MAGNIN, Directeur du parc naturel marin du golfe du Lion

Rapidement, c'est vrai que là on parle d'études de pêche plaisance avec effectivement un impact sur les ressources, c'est évident, mais on parle vraiment de pêche plutôt côtière. C'est-à-dire que par rapport à la problématique des éoliennes qu'on ne doit pas perdre de vue, cette pêche de plaisance, ramenée aux espaces sur lesquels vont se développer ces éoliennes, la part de pêche de plaisance est beaucoup plus réduite et se concentre essentiellement sur la pêche au gros pélagique donc au thon. À la côte, donc sur le parc, on a effectivement, avec l'Université de Perpignan, travaillé sur cette thématique pour essayer de mieux évaluer l'impact et les quantités estimées de poissons prélevés par la pêche de plaisance. C'est une étude qui va être comparée justement avec un delta d'une dizaine d'années donc on aura en plus la possibilité de travailler, d'avoir une photographie sur l'évolution des espèces ciblées donc c'est aussi un travail qui est en cours donc on ne peut pas encore vous donner les résultats finaux, mais on va regarder de notre côté ce qui pourrait être transmis à la commission en fonction de l'état actuel des connaissances. Sur la question des déclarations, puisque ça a été évoqué aussi, une réflexion est en cours effectivement sur des modèles qui existent. Il y a la réserve naturelle de Cerbère-Banyuls avec le régime déclaratoire obligatoire de la pêche de plaisance, c'est une réflexion qui est en cours sur le parc aussi et le parc de Corse aussi, le Parc Naturel marin du Cap Corse. Il y a aussi cette réflexion en partenariat avec la pêche de plaisance. Après, on verra effectivement si ces territoires pilotes peuvent aller beaucoup plus vite et proposer des expérimentations ou si le processus national qui est attendu par la plaisance avance.

Arthur LAUNEAU

Pourriez-vous rappeler la limite de la pêche côtière, s'il vous plaît ?

M. Hervé MAGNIN, Directeur du parc naturel marin du golfe du Lion

Je vais laisser mes collègues de la pêche de plaisance préciser à quelle distance se situe leur activité. Elle est impactée bien sûr par le coût du carburant qui pèse son poids.

Etienne BALLAN

Vous avez dit 15 milles tout à l'heure.

[Intervenant non identifié- part 2-0.13.04]

La pêche côtière, c'est la pêche avec le permis côtier jusqu'à 6 milles du bord. Il y a la pêche hauturière qui concerne principalement la pêche du thon rouge et la pêche dans les cailloux au large pour lesquelles il faut un permis spécial. Tout à l'heure, j'ai entendu dire que des gens qui pratiquaient avec des filets et des chaluts se disaient impactés par des gens pratiquant avec un hameçon, c'est quand même un peu gros je trouve. Je voudrais signaler aussi que notre pêche est quand même une pêche durable puisque nous pêchons avec un hameçon, nous ne ratissons pas les fonds et nous ne ramenons que du poisson qui est à la maille, ça ne fait aucun rejet. Aux chiffres des criées, il faut quand même rajouter les rejets qui ne sont pas négligeables. Notre pêche, nous la considérons comme une pêche durable qui n'impacte pas l'environnement.

M. Étienne BALLAN, Président de la Commission particulière du débat public

Merci. Nous sommes là pour aller au-delà de ces positions-là, donner un peu des chiffres et c'est intéressant que des études soient en cours sur ce sujet-là pour justement objectiver un peu plus le volume.

[Intervenant non identifié- part 2-0.14.20]

Monsieur je suis arrivé en retard, excusez-moi, je représente un syndicat de pêcheurs petits métiers Occitanie. Je voulais parler de la Côte Bleue, mais ça a été dit. Il y a donc eu des études sur la pêche récréative. On a parlé du thon, c'est relativement règlement parce qu'il y a un cadre déclaratif obligatoire et avec des bagues, etc., mais mis à part cela, la pêche récréative n'est pas soumise à déclaration ni même à un permis donc elle est très peu régulée. Vous savez que c'est difficile pour avoir des données parce que le cadre d'accès est assez libre donc c'est un point, ça devrait évoluer au niveau européen puisqu'il devrait y avoir des obligations qui se mettent en place dans les prochaines années assez rapidement, mais c'est vrai que c'est assez compliqué. Au-delà de ça, il y a des phénomènes de braconnage, ça a été dit, qui concernent le thon notamment, qui sont assez importants dans certains secteurs, mais qui peuvent aussi concerner d'autres espèces. Il y a eu des cas aussi, par exemple de mémoire, dans les Calanques il n'y a pas longtemps.

M. Étienne BALLAN, Président de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. Je pense que c'est un bon sujet pour faire la transition puisqu'on parle là de...

Mme Perrine CUVILLIERS, OP du Sud

Un dernier point. On parlait de contraintes spatiales tout à l'heure et il y avait une question sur l'emprise de ces fermetures donc on s'est permis de demander à projeter une petite carte qui récapitule un peu. Ce sont soit des fermetures de zones soit des enjeux liés à des politiques environnementales ou aux politiques EMR. Par exemple tout à l'heure Maria parlait du box CGPM, c'est la partie à droite qui est rayée en jaune. Ça, c'est une zone où il y a un nombre limité de navires qui ont le droit de pêcher, des navires qui sont sur une liste, pour ce qui est des navires français, c'est une vingtaine de navires autorisés à aller dans cette zone. Les petits box orange, il y en a trois, ce sont des box qui sont fermés à l'année depuis 2018 pour la pêche au chalut de fond, la zone bathymétrique en noir plus au sud au niveau des crêtes, c'est une zone qui est fermée de manière temporaire en fin d'année à la fois aux navires espagnols et français qui pêchent au fond et une grosse fermeture de zone qui a été mise en place en 2018, c'est celle que Carmen est en train de vous dessiner, c'est une fermeture qui va des 90 mètres de bathymétrie jusqu'aux 100 mètres et pour la partie, côté PACA, un box avec ses différents points qui va vers le sud. Ça, ça fait 5000 km² et c'est fermé de 6 à 8 mois pour la pêche au chalut. On se retrouve avec quand même beaucoup de contraintes en termes de fermetures temporaires ou de fermetures annuelles et en plus, on a les enjeux EMR avec les trois fermes-pilotes en Occitanie et en PACA et en faisant du raccordement puis des enjeux environnementaux avec le parc Marin du golfe du Lion, le parc des Calanques côté PACA où il peut y avoir des restrictions pour la pêche, ce n'est pas forcément le cas à l'heure actuelle, mais on ne sait pas comment vont évoluer les choses et les zones Natura 2000 aussi au large qui ont été déterminées il y a quelques années, qui pour le moment ne font pas l'objet de restrictions, mais pareil, on ne sait pas ce vers quoi on va. Avec aussi la zone mammifères marins qui prend l'ensemble du golfe du Lion en vert clair. C'était pour marquer un petit peu les esprits par rapport aux fermetures de zones et savoir de quoi on parlait, ce ne sont pas des petites fermetures de zones.

M. Étienne BALLAN, Président de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup pour ces précisions, je pense que c'est très utile de voir ce type de documents et ça va effectivement nous permettre d'aller vers les questions de données, mais déjà là c'est très clair. Juste pour préciser, les box marron, pas les petites, les grandes, ce sont bien les box de respect. Oui, Monsieur PEREZ.

M. Bernard PEREZ, CRPEM Occitanie

Je voulais poser une question au représentant de la plaisance. Pouvez-vous nous donner le chiffre des pêcheurs hauturiers et des pêcheurs côtiers en Occitanie ou en Méditerranée ? Les avez-vous ou pas ?

[Intervenant non identifié- part 2-0.18.38]

On peut vous les donner. Les permis hauturiers, ce sont essentiellement les pêcheurs de thon, 3000 pêcheurs hauturiers. Pour les permis côtiers, nous n'avons pas les chiffres. Le jour où nous aurons les déclarations obligatoires gratuites, on saura combien nous avons de pêcheurs et nous connaissons surtout les volumes.

[Intervenant non identifié- part 2-0.19.13]

Il faut savoir qu'en 2010, les fédérations de pêche de plaisance ont signé une charte avec deux ministères justement sur cette déclaration obligatoire de pêcheurs de loisir. Cette charte a été signée, il devait y avoir une mise en place d'un programme qui permettait de se déclarer, mais ceci n'a jamais vu le jour. Aujourd'hui, nous sommes justement repartis sur la déclaration du pêcheur de loisir. C'est quelque chose que l'Europe demande donc c'est quelque chose qui va se faire de toute façon d'ici l'année prochaine.

[Intervenant non identifié- part 2-0.19.49]

Je voudrais ajouter que cette déclaration devrait se faire au niveau régional, au niveau d'associations locales, afin de recevoir tous ces pêcheurs à qui on demande une déclaration obligatoire gratuite afin de leur donner toutes les informations concernant la législation, les tailles minimales de capture, les zones de pêche, leurs droits et surtout leurs devoirs. La majorité des gens qui sont fédérés sont au courant des principales obligations, de la loi, mais les gens qui ne sont pas déclarés n'ont pas la moindre idée de la réglementation. Ça permettra au moins de former ces gens-là.

M. Étienne BALLAN, Président de la Commission particulière du débat public

Merci. En tout cas, le chiffre de 3000 permis hauturiers, ça donne déjà quand même une...

[Intervenant non identifié- part 2-0.20.39]

On pourra vous communiquer des chiffres plus précis, mais nous ne sommes pas venus avec. Vous nous les auriez demandés en amont, nous serions venus avec. On pourra donc vous communiquer des chiffres beaucoup plus précis.

M. Étienne BALLAN, Président de la Commission particulière du débat public

C'était un peu l'idée de cette réunion, que l'on fasse aussi le point sur le besoin de chiffres complémentaires. Effectivement, si vous avez des chiffres plus précis.

[Intervenant non identifié- part 2-0.20.58]

Je ne veux pas m'écarter du sujet éoliennes parce que nous sommes là pour ça, mais il y a quand même des données officielles qui existent, notamment pour les AEP thon rouge plaisance, parce qu'il y a un enregistrement automatique, il y en a 7000 cette année. Donc la DIRM dispose d'informations sur la France.

[Intervenant non identifié- part 2-0.21.25]

Ces 7000 autorisations de pêche du thon rouge n'ont droit qu'à 1 % du quota total de thons rouges. C'est un vaste sujet.

M. Étienne BALLAN, Président de la Commission particulière du débat public

Merci. Je vous propose que nous passions au point suivant concernant les données plus précisément.

[Intervenant non identifié- part 2-0.21.48]

Excusez-moi, je voudrais juste apporter une précision par rapport à ce qui a été dit tout à l'heure par PACA pour ne pas qu'il y ait de confusion. Par rapport aux éoliennes et aux deux fermes-pilotes, il n'y a pas que le chalutier qui a été impacté, il y a principalement le chalutier et la pêche aux palangres, mais je vais dire que tous les métiers qui vont travailler dans ces zones et, comme l'a dit très bien PACA, avec la nouvelle réglementation et l'adaptation du métier, demain il y aura d'autres pêcheurs qui iront dans ces zones. Bien entendu, toute la pêche de manière générale est impactée par les éoliennes. Une précision, en Méditerranée, nous n'avons que de la pêche artisanale, que ce soit bien clair. Merci.

M. Étienne BALLAN, Président de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. Je vous propose qu'on passe à la question des données puisque je pense qu'on a maintenant une vision relativement claire. Il y a beaucoup d'éléments dont nous avons déjà débattu. Maintenant, la question qu'on va se poser pendant un petit moment c'est de savoir comment on arrive à mettre cela en chiffres, en cartes et pas seulement en cartes, les cartes c'est une chose, c'est issu de certains types de données. Quand je parle de chiffres, je parle aussi bien de volumes et aussi la dimension économique et socio-économique. Quand je dis socio-économique, ce n'est pas seulement le chiffre d'affaires, mais évidemment aussi le nombre d'emplois. Dans le dossier du maître d'ouvrage, il y a un chiffre sur, si je ne me trompe pas, Monsieur AUTRIC, la pêche méditerranéenne c'est 10 % de la pêche nationale. Ça ne situe pas en valeur absolue ce que représente effectivement la pêche méditerranéenne française pour elle-même sur le territoire concerné par le travail fait sur les deux régions. C'est ça qu'on voudrait un petit peu approcher de façon un peu plus précise. Pour cela, je voulais faire un cadeau, mais vous êtes très nombreux, je n'en ai pas assez pour tout le monde. C'est juste pour faire une petite transition avec la session suivante. Il se trouve qu'il y a quelques jours, pendant des congés qui n'étaient pas vraiment des congés, mais ce n'est pas grave, c'est normal, c'est le débat public, j'ai trouvé chez un vieux bouquiniste, ces volumes que je voudrais vous donner, je les laisserai à ceux que ça intéresse le plus. Ce sont les bulletins science et pêche du bulletin d'information et de documentation de l'Institut scientifique et technique des pêches maritimes de février 1973 et septembre 1966. L'intitulé en 1966, c'est : « La pêche en Méditerranée, ses possibilités, son évolution au large des côtes françaises », c'est de Monsieur Claude MORIN. J'en ai un autre sur « Actualité et perspectives des pêches maritimes sur les côtes françaises ». Je me permets simplement d'introduire cette session en vous faisant passer cela. J'en ai une dernière qui est vraiment locale, c'est spécial pour le ou les Sétois, peut-être Madame de l'IFREMER puisque vous êtes Sétoise, je serais ravi de vous donner « L'approche du milieu de la pêche à Sète » d'octobre 1970. Il y a plein de petites coupures de presse à l'intérieur. Ça, c'était juste pour vous faire passer ça et quelque part pour dire d'une certaine façon que nous ne sommes pas là en train d'inventer un travail puisque finalement ce travail sur les données la pêche Méditerranéenne française, il a au moins cinquante ans et je pense qu'il en a encore plus. Je trouvais intéressant simplement de vous passer ces documents – c'est le hasard qui les a mis sur mon chemin – et de pouvoir, à partir de là, simplement vous demander à chacun, à tous ceux qui sont ici, des producteurs de données, vous êtes un certain nombre à le faire, de bien vouloir... on n'a pas prévu d'ordre particulier, je pense que ça serait intéressant que le maître d'ouvrage parle plutôt en dernier puisqu'il a fait une étude à partir des données des autres donc c'est intéressant de voir comment il aura compilé les choses, mais peut-être proposer aux OP, aux CRPMEM et à l'IFREMER de bien vouloir nous faire connaître la façon dont vous produisez ou dont vous compilez les données, qu'est-ce que cela vous donne en termes de résultats et vous pouvez vous appuyer sur des présentations si vous le souhaitez. Qui est-ce qui veut démarrer ? Je n'ai pas de candidats ? En sachant que les deux régions ont des pratiques différentes si on a bien compris dans les échanges qu'on a pu avoir en préalable à cette réunion et que donc... Non, personne ? Je vais repréciser, Monsieur WENDLING, avant parce que je ne l'ai pas dit très simplement, la question qui était posée dans notre proposition, c'est : qui cherche à savoir quoi, pourquoi et comment ? C'est peut-être encore une question un peu vaste.

M. Bertrand WENDLING, OP SATHOAN

Ce que je vous propose, en deux mots, c'est de vous dire ce qu'on fait et comment on fonctionne puis comment on aborde ce sujet d'éoliennes au sein de notre structure. Nous, nous sommes une coopérative maritime reconnue organisation de producteurs. C'est une reconnaissance européenne qui nous permet de disposer de droits, mais aussi de devoirs. Parmi ces droits et ces devoirs, on a notamment la capacité à organiser les marchés, fixer des ordres d'achat en criée ou bien échapper [incompris- part 2-0.27.40] aux quotas et les licences de pêche de nos adhérents. C'est une structure privée dont l'adhésion est totalement volontaire. On a une centaine de navires adhérents chez nous, donc on a une toute petite flotte par rapport à la flotte totale de Méditerranée qui est d'environ 1300 navires, mais parmi ces cent navires, tous les métiers sont représentés. Majoritairement des petits métiers, une soixantaine de petits métiers. J'arrondis les chiffres : vingt chalutiers, un peu moins, et quinze thoniers-senneurs. Les navires qui sont adhérents chez nous le sont à titre volontaire et sont répartis sur l'ensemble de la façade méditerranéenne française. On travaille donc un peu partout, comme on l'a expliqué, de la frontière espagnole jusqu'à la frontière italienne jusqu'en Corse et donc nos navires ont une activité qui pourrait être ou qui sera d'ailleurs impactée par les fermes d'éoliennes commerciales, mais également les fermes d'éoliennes pilotes qui vont voir le jour. Dans le cadre de nos activités, c'est important pour nous de savoir ce que pêchent nos navires et où ils pêchent et comment ça évolue. Pour cela, on a développé un outil. Je vais me déplacer là-bas, si on peut faire une petite présentation. Comme je le disais, pour nous c'est important de connaître où et ce que pêchent nos navires. On a développé ce qu'on appelle un système d'information halieutique, c'est en fait l'activité spatialisée de nos navires, de tous les métiers. Donc, il y a des navires qui, pour des raisons réglementaires, disposent d'une balise de géopositionnement. On récupère donc en temps réel ces données, mais on a aussi des navires de plus petite taille qui ne sont pas forcément équipés de système de positionnement et donc, pour pouvoir suivre leur activité, on met en place un dispositif qui nous permet d'améliorer la collecte de données. Je n'entre pas dans les détails.

M. Étienne BALLAN, Président de la Commission particulière du débat public

Le système de positionnement, s'appelle VMS, est-ce bien cela ?

M. Bertrand WENDLING, OP SATHOAN

Actuellement, voilà, il y a un système pour les navires obligatoire réglementairement pour les navires de plus de douze mètres qui s'appelle le VMS – Vessel Monitoring System – c'est une balise Argos qui envoie des informations par satellite au centre CLS de Toulouse via un réseau de satellites. Il y a deux systèmes, il y a chez CLS puis une autre entreprise. Ça permet donc de savoir toutes les heures où se trouve le bateau, sa vitesse et son cap. Pour vous présenter cela de manière très pragmatique, je vais vous montrer par exemple, je sélectionne des navires activité chalutière, je vais choisir l'activité depuis le 1^{er} janvier de cette année. Je vais donc voir apparaître en temps réel l'activité de tous les chalutiers qui sont adhérents de notre organisation de producteurs. Comme le précisait Perrine, comme les navires n'ont pas le droit de faire de marées, ils partent du port d'attache, ils vont pêcher et ils reviennent, ça fait que leur zone d'activité est centrée par rapport au port d'attache. Ça, ça ne représente qu'une petite partie de la flottille puisque nous, nous n'avons que dix-huit chalutiers et il y en a cinquante-huit en Méditerranée française, mais ça permet de bien fixer les esprits par rapport à leur activité. En bleu, c'est la route et en rouge, ce sont les zones de pêche. Je peux aussi ajouter par rapport à cela, tout un tas d'informations. Par exemple, je vais mettre les macro-zones. Je vois qu'en ce qui concerne l'activité des chalutiers du port de Sète, leur activité depuis le 1^{er} janvier de cette année jusqu'à aujourd'hui par rapport aux différentes macro-zones. Ça, c'est une information que je peux représenter, mais je peux présenter aussi ce qu'ils pêchent. C'est-à-dire une quantité pêchée. Plus c'est foncé plus les quantités pêchées sont importantes. Je peux représenter d'autres informations comme la valeur débarquée et on ne trouve pas du tout les mêmes chiffres. Parce qu'on peut pêcher une petite quantité d'un poisson qui vaut cher et donc du coup la valeur est complètement différente de la représentation de l'activité de pêche. C'est l'outil qui aujourd'hui

nous permet, d'un point de vue assez simple et rapide, de disposer d'informations chiffrées parce que nous sommes capables de savoir à tout moment la valeur que ça représente. Je peux donc avoir une quantité et des valeurs pour un navire ou pour une flottille. Ce qui est assez amusant c'est qu'on pense souvent que les petits métiers n'ont pas d'activité au large et on dit souvent que c'est une activité côtière. C'est vrai que chez nous on a des petits métiers qui ont une activité plutôt au large que côtière parce qu'on a des bateaux qui pêchent le thon rouge, mais si je montre l'activité des petits métiers qui sont adhérents chez nous, ils ont, pour une période donnée qui n'est pas complète, mais on voit qu'il y a une activité qui est assez largement répartie sur l'ensemble du golfe du Lion. Donc il n'y a pas que l'activité chalutière qui est concernée par ces macro-zones, il y a aussi l'activité des petits métiers, c'est vrai que chez nous on a beaucoup de petits métiers qui ciblent les poissons pélagiques, thons et espadons. Il y a aussi d'autres métiers à l'est qui pêchent la daurade rose, par exemple, comme le précisait Perrine. Il y a d'autres activités petits métiers qui pêchent des espèces de fond qui sont concernées. Ça, c'est pour ce qui concerne la représentation de l'activité de nos navires. On a aussi des navires, pour information, qui pêchent dans ces secteurs-là, au large de l'Espagne, à côté des Baléares, on voit que l'activité s'étend un peu plus loin que le golfe du Lion. C'est au travers de cet outil qui permet de faire pas mal de choses que nous nous sommes appuyés pour construire ce qu'on appelle le cahier d'acteurs. Je vais laisser Simon en parler en deux mots. Simon finit son stage à la fin du mois, c'est un géographe et il était donc en charge de la rédaction du cahier d'acteurs qui est la position de la coopérative par rapport à l'installation des fermes éoliennes. Simon, c'est à toi de jouer.

M. Simon CORNET, OP SATHOAN

Dans le cahier d'acteurs, nous avons essayé de présenter aussi toute cette information halieutique qui est là. Ça nous permet en fait de montrer les différents impacts des zonages, notamment notre activité au sein des macro-zones. Tout cela est bien sûr consultable dans le rendu écrit du cahier d'acteurs. On a en fait pris toute l'activité, toutes les valeurs pêchées par l'OP pour les faire rentrer à l'intérieur des macro-zones. Ça nous donne donc un aperçu complet de la flottille de Sète, de l'activité de la flottille de Sète au sein des macro-zones. Comme vous le voyez, on peut aussi présenter différents zonages des protections et des contraintes des fermetures spatio-temporelles sur, encore une fois, la pêcherie de Sète et sur tout le golfe du Lion. Là, vous voyez, par exemple, on a le parc marin, on a le plan de gestion West Med, les différents zonages de protection Natura 2000. C'est donc un outil qui nous a beaucoup servi dans notre cahier d'acteurs pour justement montrer l'importance de l'activité dans le golfe du Lion.

M. Bertrand WENDLING, OP SATHOAN

Ce cahier d'acteurs résume la position de l'OP dans un document assez synthétique. Il sera envoyé à la Commission particulière du débat public et sera publié publiquement avec l'ensemble des cahiers d'acteurs. Il est déjà en ligne, je ne sais si on le droit de le faire, mais nous nous sommes permis de le mettre en ligne sur le site de l'OP. C'est une position globale des pêcheurs adhérents à notre coopérative vis-à-vis des fermes éoliennes. Tout en sachant qu'en ce qui concerne nos adhérents, ces fermes éoliennes, puisque c'est le sujet du jour, c'est perçu comme une menace et une contrainte plutôt que comme quelque chose de positif. C'est ce qu'il faut garder à l'esprit et on peut le comprendre parce que c'est une forme de privatisation d'espaces maritimes et une forme d'industrialisation de l'espace maritime.

M. Étienne BALLAN, Président de la Commission particulière du débat public

Merci à vous, merci beaucoup pour cette présentation. On ne va peut-être pas ouvrir le débat sur justement ce que vous venez de dire à la fin, mais c'est intéressant. Qu'est-ce qu'un cahier d'acteurs ? Un cahier d'acteurs c'est une prise de position un peu formalisée d'un acteur dans le débat, un acteur ça peut être absolument tout le monde, ça peut être une personne même toute seule, ça peut être une organisation, etc., là en l'occurrence c'est le cahier d'acteurs de votre OP. Le principe effectivement c'est qu'il y a un peu un canevas à suivre pour un cahier d'acteurs de façon à

traiter tout le monde avec équivalence. Si vous souhaitez faire un cahier d'acteurs, vous en avez donc la possibilité, vous le soumettez à la Commission particulière, on vous fait des retours, non pas sur le fond, puisque sur le fond, on n'a pas à vous dire quoi penser, ce n'est pas le sujet, mais sur sa lisibilité, sa compréhensibilité pour le public, etc., et on le publie ensuite. Ce n'est pas qu'on attend que tous les cahiers d'acteurs soient là pour publier, je réprécise simplement cela, c'est important, le débat public c'est aussi le temps pour chacun d'entendre, d'écouter, de travailler déjà pendant un certain temps avant de poser une position dans le débat et donc on a souhaité décaler le démarrage de la publication des cahiers d'acteurs pour que tout le monde ait le temps d'écouter aussi les arguments des autres en écrivant son cahier d'acteurs. C'est pour ça que les cahiers d'acteurs seront publiés – on va vous faire un retour sur le vôtre, bien entendu, comme sur tous les autres aussi – probablement à partir du 15 ou du 20 septembre donc ils seront quand même diffusés sur la CPDP pendant un mois et demi à peu près. Les nouveaux cahiers d'acteurs qui arriveront au fil de l'eau suivront le même processus et ils seront publiés. On peut publier un cahier d'acteurs jusqu'au 31 octobre 23h59, ce n'est pas un problème de recevoir même tardivement des cahiers d'acteurs donc n'hésitez pas à en faire part et à le dire, d'abord pour vos propres organisations, mais aussi pour les relais que vous pouvez avoir. J'ai précisé cela. Merci beaucoup pour cette présentation. Une question, Martine.

Mme Martine BARTOLOMEI, Membre de la Commission particulière du débat public

Quand on avait eu une réunion en visio ensemble, vous nous aviez présenté vos données. Vous aviez dit que c'était 20 % des volumes de pêche qui étaient « menacés » par l'implantation des éoliennes. Il me semblait avoir obtenu ce chiffre, mais je ne sais pas si j'ai bien entendu.

M. Bertrand WENDLING, OP SATHOAN

Pour ce qui concerne nos adhérents, on a essayé d'estimer le poids de chacune de ces macro-zones par rapport à l'activité de nos navires et comme vous l'avez vu, nos adhérents chalutiers qui sont ceux qui pêchent les plus gros volumes sont principalement tous sur Sète et donc leur zone d'activité est centrée par rapport au seul port de Sète. Évidemment, ce sont les macro-zones B et C qui sont les plus concernées, mais ça, c'est parce que nous, nous ne représentons qu'une petite portion de la pêche chalutière et pour ce qui concerne nos adhérents, leur activité dans la zone B et C c'est à peu près 20 % de leur activité donc 20 % de leur activité dans la macro-zone B pour les chalutiers et 20 %, un peu moins – ce sont des chiffres arrondis – de leur activité aussi dans la macro-zone C.

M. Etienne BALLAN, Président de la Commission particulière du débat public

Juste une précision sur ces chiffres, c'est le volume ou la valeur ?

M. Bertrand WENDLING, OP SATHOAN

C'est la valeur, il me semble.

M. Étienne BALLAN, Président de la Commission particulière du débat public

Parfait, merci beaucoup. Les autres OP souhaitent-elles s'exprimer à leur tour ? Monsieur CAZALET [orthographe- part 2-0.42.13] voulait prendre la parole. Je laisse les OP réfléchir si elles veulent présenter quelque chose ou simplement dire si elles ont ce type de systèmes ou non ou comment elles fonctionnent. Évidemment, je poserai ensuite la question aux deux CRPMEM, notamment sur d'autres types de données comme VALPENA ou autres. Monsieur CAZALET.

[Monsieur CAZALET - part 2- Intervenant non identifié-0.42.33]

Je voudrais juste dire deux choses, cet outil est très intéressant et je pense qu'il faut le promouvoir parce que ça rentre dans le cadre des bonnes pratiques, on a des informations très précises, on l'a vu, sur les zones, les prix et la valeur derrière par rapport en plus aux zones. Ce que je voulais dire c'est que vous parlez des petits métiers que je représente, la plupart de ces métiers-là, de ce qu'on appelle les petits métiers, nous ne sommes pas dans des dispositifs de suivi de l'activité et de la valeur de l'activité, notamment à ce niveau-là pour plein de raisons, on n'a pas les mêmes moyens,

nous ne sommes pas organisés pareil, on est une structure à beaucoup plus petite échelle, mais c'est un point qu'il faut retenir parce que tous les acteurs de la pêche n'ont pas la capacité de donner ces informations-là dans le cadre d'un débat public, c'est donc une chose importante. Le deuxième point que je veux également évoquer, par rapport aux petits métiers, on considère souvent qu'ils ne sont pas impactés ou peu impactés parce qu'il y a quand même des petits métiers, par exemple, qui font le thon, qui travaillent au large, mais la majorité travaille dans la zone des 5 milles, c'est vrai, dans les étangs, etc., mais ce qu'il faudra intégrer aussi, c'est l'impact des fermes éoliennes, qu'elles soient pilotes et surtout commerciales sur le report de pêche. Parce qu'inévitablement, la règle aujourd'hui nous dit que toute activité de pêche ou toute activité quelle qu'elle soit sera interdite dans les parcs éoliens sauf dérogation, donc ce n'est même pas sûr que la pêche soit autorisée, des métiers seront de fait et de droits interdits, tout ce qui est arts traînants, arts dérivants, arts tournants, tout ça on ne pourra pas le faire donc inévitablement ça va se reporter à l'extérieur. Aussi, sur les zones les plus côtières et sur les zones des petits métiers où ils travaillent déjà. C'est un phénomène que l'on constate, qui est logique et naturel. Si je prends le cas du chalutier, ils sont de plus en plus limités dans leurs jours de pêche, mais il faut bien qu'ils vivent, ils ont des entreprises, ils ont des marins, etc., donc ils se diversifient aussi sur d'autres métiers, ce qui est normal pour eux, c'est vital. Donc, ces aspects-là de report de pêche qui vont aussi toucher les zones plus côtières et plus lointaines des éoliennes avec derrière des difficultés, c'est vrai, pour suivre déjà la réalité de l'activité économique, les petits métiers ne pèsent pas trop en criée, la précision des données n'est pas parfaite, c'est sûr, mais ce sont des points sur lesquels je souhaitais mettre le curseur par rapport à des outils comme ça qui sont, encore une fois, très intéressants et qu'il faut, à mon avis, essayer de développer aussi pour d'autres segments.

M. Étienne BALLAN, Président de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. Merci pour ces précisions. Les autres OP ? Sud ou Levant aussi peut-être.

[Intervenant non identifié- part 2-0.45.03]

Je voudrais juste préciser par rapport à ce qui vient d'être dit, par rapport aux chalutiers, le chalutier ne fait pas d'autres métiers. Le chalutier ne peut faire que le chalutage, il ne peut pas se diversifier, il n'est pas comme le petit métier, comme ça vient d'être expliqué, polyvalent.

M. Étienne BALLAN, Président de la Commission particulière du débat public

Je crois qu'il y avait les deux questions, la question d'un report spatial, de zone, et d'un report pour certains peut-être, mais pas les chalutiers, sur d'autres métiers. OP du Levant.

Mme Clara HENISSART-SOUFFIR, OP du Levant

Comme notre nom l'indique, nos soixante navires sont positionnés beaucoup plus à l'est donc nos données n'ont pas d'intérêt direct dans le cadre de notre réunion de ce matin et du débat public. C'est pour ça que nous n'avons regardé que ce que faisaient les Comités régionaux.

M. Étienne BALLAN, Président de la Commission particulière du débat public

D'accord. Excusez-moi, vous n'avez pas de données ?

Mme Clara HENISSART-SOUFFIR, OP du Levant

L'ensemble de notre flotte est beaucoup plus à l'est. On a donc une présence qui est individuelle, quelques navires sur ces zones-là, mais ça n'a pas d'intérêt sur un plan collectif. On n'a pas d'intérêt à présenter nos données quand ça représente une portion mineure de l'activité de la pêche dans ces quatre zones-là.

M. Étienne BALLAN, Président de la Commission particulière du débat public

D'accord. Il y a donc un trop petit nombre de navires, c'est ce que vous dites, aujourd'hui, de votre OP. Est-ce que vous pouvez simplement nous dire si vous avez néanmoins des méthodes ou des

logiques parce que c'est un peu le thème de cette session, des méthodes ou des façons de récolter la donnée qui s'approchent ou pas du tout ou qui sont différentes de ce qui vient d'être présenté ?

Mme Clara HENISSART-SOUFFIR, OP du Levant

Je pense qu'il est intéressant que l'OP du Sud se positionne et je pense que je vais rentrer dans des explications qui sont trop techniques pour que ce soit intéressant pour aujourd'hui. Je pense vraiment qu'il n'y a pas d'intérêt pour la collectivité.

M. Étienne BALLAN, Président de la Commission particulière du débat public

On aime bien en juger nous-mêmes, si ça ne vous embête pas, mais bon. Réfléchissez à ce que vous pourriez dire ou pas et on va donner la parole à l'OP du Sud.

Mme Perrine CUVILLIERS, OP du Sud

Nous, nous représentons cent quarante navires sur l'ensemble de la façade Méditerranée. Parmi ces navires, nous avons trente-huit chalutiers, donc les chalutiers, navires de plus de douze mètres qui sont soumis à l'emport de VMS obligatoirement. En tant qu'OP, nous achetons les données VMS de nos navires, ce qui nous permet de faire des cartes de spatialisation de leur activité, uniquement pour les chalutiers en PACA et en Occitanie. On peut être en mesure de croiser ces données de géolocalisation à des données de production puisqu'on a aussi accès, pour l'ensemble de nos adhérents, aux ventes qui sont déclarées dans le système qui s'appelle le RIC, donc c'est un autre flux national de données. Ce sont des données de ventes en termes d'espèces, de prix. Donc ces données, on peut les croiser avec les données VMS. On n'a pas développé d'outil comme celui de la SATHOAN qui est un outil très puissant, qui a l'air ultra-performant pour avoir en temps réel la valeur d'une zone pour nos adhérents. Ça, c'est pour la partie chalutiers. Pour la partie petits métiers, on a plus de cent navires petits métiers, mais surtout des petits métiers côtiers qui sont polyvalents parce que même si certains ont la possibilité de pêcher du thon rouge, ils n'ont pas des quotas suffisants qui leur permettent de faire ça à l'année. Ce sont des navires, pour la plupart, qui sont de moins de douze mètres, qui n'ont donc pas l'obligation d'avoir la VMS. Donc, pour ces petits métiers, on n'a pas de données spatiales de leur activité, on a uniquement des données de vente. Pour les données de vente dont on dispose, c'est uniquement les ventes qui ont lieu en criée – c'est un peu compliqué, je suis désolée – mais dans nos petits métiers, on va dire qu'il y a 75 % des petits métiers qui débarquent en criée pour lesquelles on a des données économiques sans avoir les données spatiales et les 25 % autres, ce sont des petits métiers qui font de la vente à quai ou de la vente directe et pour lesquels on n'a pas d'informations. Pour ce qui est des navires qui font du thon rouge et uniquement pour leur activité thon rouge, on a des données spatiales parce qu'ils sont censés, sur leur fiche de pêche, donc leur déclaration de pêche, indiquer la localisation de leur activité, on peut donc recouper les données thon rouge à leurs données spatiales et on peut donc sortir des cartes sur l'activité thon rouge. Il y a quand même un gros flou sur tout ce qui est petits navires côtiers qui est l'essentiel de notre flotte parce qu'ils n'ont pas l'obligation d'emport de VMS et qu'ils n'indiquent pas sur leur fiche de pêche leurs zones de pêche, mais on a un peu de données sur les chalutiers et les petits métiers, mais ces données ce sont des données qui sont collectées au niveau national, ce n'est pas l'OP qui les a obligés à mettre la VMS ou qui les oblige à déclarer leurs ventes, ce sont des données... les criées sont censées enregistrer quotidiennement ce qui est débarqué avec le nom du navire, les quantités, les espèces et donc ce sont des données qui, en tant qu'OP, peuvent être récupérées. Juste pour la partie sociale et économique, au sein de l'AMOP, avec le Comité régional Occitanie, une étude qui a été faite pour ce qui est données économiques sur notre flotte, essentiellement sur les chalutiers et la flotte thon rouge, il y a des données qui sont issues de cette étude.

M. Étienne BALLAN, Président de la Commission particulière du débat public

Excusez-moi, dans le cadre de l'AMOP ?

Mme Perrine CUVILLIERS, OP du Sud

Oui, l'AMOP, c'est l'Association méditerranéenne des Organisations de Producteurs.

M. Étienne BALLAN, Président de la Commission particulière du débat public

Merci. Donc, c'est vous qui avez commandité cette étude ?

Mme Perrine CUVILLIERS, OP du Sud

C'est le Comité régional.

M. Étienne BALLAN, Président de la Commission particulière du débat public

Vous disiez que vous pouviez produire des cartes, mais essentiellement sur le thon rouge, si j'ai bien compris, mais vous avez dit quand même au moins à partir des fiches pêche des chalutiers. Avez-vous déjà produit ce type de cartes ?

Mme Perrine CUVILLIERS, OP du Sud

Nous avons choisi, dans notre cahier d'acteurs, de faire une carte avec les enjeux par espèce, mais sans trop entrer dans le détail de ce que rapporte une zone par rapport à une autre. On a fait grosso modo une carte, on a entouré la zone d'activité thon rouge, la zone d'activité pélagique, ce genre de choses, mais on n'a pas voulu sélectionner une zone particulière. On a des adhérents dans tous les ports donc on ne peut pas non plus se permettre de choisir une macro-zone par rapport à une autre.

M. Étienne BALLAN, Président de la Commission particulière du débat public

Entendu. Il y a donc des cartes dans le cahier d'acteurs ?

Mme Perrine CUVILLIERS, OP du Sud

Il y a une carte, mais ça ne représente pas la valeur des zones.

M. Étienne BALLAN, Président de la Commission particulière du débat public

D'accord. Il n'y a pas la dimension économique, mais il y a la dimension localisation de la pêche.

Mme Perrine CUVILLIERS, OP du Sud

C'est ça.

M. Étienne BALLAN, Président de la Commission particulière du débat public

D'accord. Parfait, merci beaucoup. Oui, Monsieur WENDLING.

M. Bertrand WENDLING, OP SATHOAN

Nous sommes tous confrontés à ces nouveaux enjeux de zones éoliennes. En collectant de la donnée et en renforçant la manière dont on collecte la donnée, on découvre beaucoup de choses qu'on ignorait avant et on se rend compte aussi que ça évolue, c'est ce que je disais tout à l'heure. Nous, nous avons des données dans le SIH depuis 2014 et quand on regarde la pratique 2014 et la pratique 2021, il y a des évolutions plus ou moins grandes en fonction des métiers, mais il y a des évolutions qui sont majeures et c'est surtout au niveau de la flottille petits métiers. Je dirais que la flottille chalutière, en dehors des contraintes liées au nouveau plan de gestion qui bouleversent beaucoup les choses, mais c'est l'activité petits métiers, il y a une méconnaissance profonde de leur activité parce qu'ils sont éparpillés, ils font des ventes de gré à gré, les obligations déclaratives ne sont pas toujours disponibles, etc., mais plus on s'y intéresse, plus on collecte, plus on se rend compte qu'on passait à côté de beaucoup de choses, donc c'est quand même vachement important à savoir, c'est que ce qu'on présente, ça reste parcellaire et c'est évolutif, l'activité chalutière principalement, en lien avec le plan de gestion.

M. Étienne BALLAN, Président de la Commission particulière du débat public

Entendu. Merci beaucoup. Du coup, Madame HENISSART, vous avez eu le temps de réfléchir à ce que vous pourriez ou non dire en ce qui concerne l'OP ou si vous préférez laisser la parole aux CRPMEM.

Mme Clara HENISSART-SOUFFIR, OP du Levant

Je préfère laisser la parole aux CRPMEM.

M. Étienne BALLAN, Président de la Commission particulière du débat public

Entendu. Tant que nous sommes là, on va commencer par le CRPMEM PACA et ensuite on donnera la parole au CRPMEM Occitanie.

Mme Déborah MONDAIN, CRPMEM PACA

Pour démarrer, contrairement aux OP, les Comités régionaux n'ont pas accès à certaines bases de données nationales et on n'a pas dans nos missions de récolter de la donnée. Néanmoins, nous avons été amenés à le faire par l'absence de données et surtout l'absence, jusqu'à il y a deux ans, d'une OP sur notre territoire. Donc, pour commencer, au niveau de la spatialisation, seuls les navires de plus de quinze mètres, parce qu'il y a une dérogation pour les navires entre douze et quinze mètres, en PACA seuls les navires de plus de quinze mètres sont équipés de données VMS.

M. Étienne BALLAN, Président de la Commission particulière du débat public

C'est une dérogation à la règle des douze mètres, est-ce bien cela ?

Mme Déborah MONDAIN, CRPMEM PACA

C'est ça. En PACA, tous les navires entre douze et quinze mètres ont cette dérogation-là donc seuls les navires de plus de quinze mètres sont équipés d'une balise VMS. Ce qui ne représente que vingt navires en PACA. Après, je pense que j'attendrai pour faire la critique sur la méthodologie d'utilisation de la donnée VMS sur l'activité pêche, mais déjà rien que pour la spatialisation, on n'avait pas d'informations. Pour pallier cela, depuis 2015, le CRPMEM PACA fait partie du groupement d'intérêt scientifique, du GIS VALPENA, qui a été initié par le CRPMEM Pays-de-Loire en partenariat avec l'Université de Nantes et le RICEP qui est un groupement d'experts pour la pêche et notamment sur l'aspect socio-économique. Nous avons adhéré à ce programme-là en 2015, on dispose donc de la donnée VALPENA, des enquêtes VALPENA sur notre territoire depuis 2015. Ensuite, la deuxième donnée, c'est la donnée socio-économique. Comme je vous l'ai expliqué, en PACA on ne dispose ni de criée ni de halle à marée et l'essentiel des ventes se fait directement sur les ports et auprès des restaurateurs et en vente directe. Donc pas d'information en PACA sur ça. De ce fait, depuis 2014, le CRPMEM PACA a mis en place une étude qui s'appelle ICAP [incompris- part 2-0.55.28] qui mène des enquêtes chaque année sur l'ensemble des entreprises d'élevage et de pêche maritime sur les aspects socio-économiques en fait de ces entreprises-là et on a été appuyés par le RICEP également pour mettre en place une méthodologie qui puisse être applicable aussi sur notre territoire. On dispose donc d'informations, mais là, encore une fois, ce n'est pas de la donnée nationale donc ça veut dire que nous nous sommes basés essentiellement sur du volontariat, sur des pêcheurs professionnels qui souhaitent répondre à nos enquêtes. La troisième base de données dont on dispose, c'est par rapport aux déclarations captures. Là, c'est la même chose normalement, les OP ont accès à une base de données à laquelle les Comités régionaux n'ont pas accès sur lesquelles, nous... Les pêcheurs professionnels, pour vous résumer, doivent à chaque sortie déclarer leurs captures. On a donc ceux qui font moins de douze mètres qui déclarent sur les fiches mensuelles, qui déclarent au mois, et ceux qui font une sortie sur des jours de pêche et qui déclarent à la journée. Ces fiches-là sont conservées par FranceAgriMer dans une base de données qu'on appelle Sacroise et normalement toutes ces informations-là, seul l'Ifremer y a accès et la DPMA. Les OP ont une extraction de ces bases-là, mais les Comités régionaux n'y ont pas accès. En fait, nous nous sommes rendu compte depuis quelques années, sur des sujets très précis, notamment le corail rouge par exemple ou l'AEP espadon, que certaines données, au niveau de PACA, n'étaient pas conservées

correctement dans ces bases. Donc, depuis 2011, on mène un travail auprès des pêcheurs professionnels pour récolter leurs déclarations de capture et les traiter. Là, encore une fois, c'est basé sur du volontariat. On ne dispose pas d'une information de tous les pêcheurs professionnels parce que ce n'est pas le travail d'un comité que de récolter ce type d'informations. On l'a fait pour les défendre dans le cadre très précis du corail rouge ou la mise en place de l'AEP espadon, mais normalement ce n'est pas le travail d'un comité.

M. Étienne BALLAN, Président de la Commission particulière du débat public

Entendu, merci beaucoup. Ce qu'on comprend dans ce que vous dites, c'est que les données VMS concernent un tout petit nombre de navires, donc ce n'est clairement pas là-dessus que vous vous appuyez quoiqu'il arrive et donc vous avez les trois sources que vous nous avez citées.

Mme Déborah MONDAIN, CRPMEM PACA

Après, j'ai d'autres critiques à faire sur les données VMS, mais je vais attendre.

M. Étienne BALLAN, Président de la Commission particulière du débat public

On va en parler juste après. Les déclarations de capture dont vous parlez, c'est ce qu'on évoque depuis tout à l'heure sous le terme de la fiche de pêche qui est remplie. Ça, en revanche, du coup vous en obtenez une copie plutôt que de passer par le...

Mme Déborah MONDAIN, CRPMEM PACA

Normalement ces données-là sont envoyées à l'administration, aux services déconcentrés de l'État, qui les transmettent à FranceAgriMer pour les saisir dans une base de données. Or, c'est fait à l'échelle nationale, il n'y a pas de priorité sur une flottille en particulier et on a constaté lors de la mise en place, par exemple, d'une AEP espadon qui est basée forcément sur le traitement des captures, que beaucoup de navires qui remplissaient leur fiche, leur déclaration n'était pas présente dans ces bases de données. C'est donc pour cela qu'on a pris l'initiative de récolter ces déclarations, de les conserver dans nos bases, dans une base de données Access, pour pouvoir en fait les défendre en cas de mise en place d'une AEP, mais c'est basé sur du volontariat, on ne dispose pas de la totalité de notre flottille. On ne dispose pas de toutes les années et de toutes les fiches de tous les navires. Ce qui est par exemple le cas pour une organisation de producteurs, car l'adhérent doit obligatoirement transmettre une copie de ses fiches à une OP.

M. Étienne BALLAN, Président de la Commission particulière du débat public

D'accord, ça me paraît clair. Est-ce qu'il y a des éléments complémentaires ? Oui, Messieurs.

[Intervenant non identifié- part 2-0.59.26]

On vient de retrouver un document. On a fait une enquête en 2016 sur 330 bateaux [incompris- part 2-0.59.41] de nombreux bateaux et on a fait une demande de pêche de thon rouge pour notre fédération. Je vais vous la faire courte, le coût annuel de cette pêche ramenée au bateau est d'un peu plus de 10 000 euros. C'est-à-dire taxes du port, taxes [incompris- part 2-0.59.51], gasoil non détaxé, appâts, etc. En extrapolant la flotte de 3386 bateaux des adhérents de la FNPP pêcheurs de thon rouge, en 2016, la dépense annuelle pour cette pêche est estimée à 25 millions d'euros par an. Si on [incompris- part 2-1.00.11] des demandes effectuées en 2017, parce qu'il faut savoir qu'on pêche aussi le thon rouge en Aquitaine, Bretagne et de plus en plus haut vers La Manche... de plus en plus, les gens, dans ces régions, se mettent à pêcher du thon rouge. Sur l'ensemble des demandes effectuées en 2017, soit 8779 bateaux, le chiffre d'affaires, je vous l'arrondis à 90 millions d'euros.

M. Étienne BALLAN, Président de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. Nous étions un peu partis sur autre chose, donc je propose qu'on poursuive. Oui, vous vouliez réagir à ce qu'a dit CRPMEM PACA ?

[Intervenant non identifié- part 2-1.00.47]

Par rapport à ce que disait le Comité régional PACA, on voit qu'il y a un manquement des données petits métiers dans le système national en fait. Pour appuyer cela, nous considérons, sur la base des adhérents qui sont chez nous, nous n'en avons pas beaucoup, mais nous en avons quelques-uns, entre ce que nous, nous collectons et les données auxquelles on peut avoir accès au niveau de la base nationale, il y a moins de 50 % de ce que nos bateaux déclarent. Donc les données nationales ne représentent même pas la moitié de ce qu'eux déclarent. Ça, ce sont des fuites dans les tuyaux qui amènent des déclarations [incompris- part 2-1.01.26] processus compliqué du [incompris- part 2-1.01.29] FranceAgriMer [incompris- part 2-1.01.30].

M. Étienne BALLAN, Président de la Commission particulière du débat public

D'accord. Donc, quand on parle d'électricité, on parle de pertes en ligne, là on peut considérer que dans la pêche il y a aussi de la perte en ligne. Je ne pense pas que la DIRM ait forcément d'explications à donner à ce point-là, mais c'est un point que vous constatez aussi ? Que vous avez déjà repéré ou pas du tout ?

M. Jean-Luc DESFORGES, DIRM Méditerranée

Effectivement, on sait qu'il y a des trous dans la raquette, ils sont établis et incontestables. En revanche, je voulais simplement apporter plusieurs précisions. La première c'est sur la spatialisation des données. Comme vous l'indiquiez, on a un système de surveillance des navires par satellite pour les navires de plus de douze mètres.

M. Étienne BALLAN, Président de la Commission particulière du débat public

Plus de quinze en PACA ?

M. Jean-Luc DESFORGES, DIRM Méditerranée

Non, plus de douze mètres. En revanche, effectivement, de douze à quinze mètres, il peut y avoir, sur un certain nombre de conditions, des dérogations octroyées, mais c'est bien plus de douze mètres. En PACA, je ne sais pas combien il y a de navires de douze à quinze mètres. Pour les navires qui sont inférieurs à douze mètres, on peut, en fonction de la nature d'activité, c'est très exceptionnel, disposer aussi de positionnement par satellite. Par exemple, [incompris- part 2-1.02.55]. Ça, c'est sur les données de spatialisation. Concernant les données de captures, on est sur un système déclaratif. Sur le système déclaratif, [incompris- part 2-1.03.11] effectivement c'est d'alimenter chaque [incompris- part 2-1.03.13] pour alimenter la Commission européenne en informations sur les captures débarquées et déclarées pêchées. Il repose d'abord sur le journal de pêche communautaire avec des transmissions qui sont quasiment immédiates quand le navire est doté d'un système de transmission électronique, donc certains sont assujettis à ce système-là, ou sous 48 heures pour ce qui est des données renseignées, pour les navires de plus de dix mètres, sur des journaux papiers. Ces données sont transmises effectivement [incompris- part 2-1.03.50] puis saisies au niveau national par FranceAgriMer. Pour les navires de moins de dix mètres, c'est un peu plus compliqué parce que là on est confronté à une obligation de rendus statistiques. En France, effectivement, [incompris- part 2-1.04.09] de la déclaration systématique. Donc effectivement les navires de pêche de moins de dix mètres, ce sont essentiellement des petits métiers, sont soumis à une déclaration mensuelle. Donc ces données sont ensuite [incompris- part 2-1.04.27] vérification [incompris- part 2-1.04.29], elles sont transmises au niveau national [incompris- part 2-1.04.32] chargé de saisir l'ensemble des informations. C'est sur la base de ces données-là qu'une partie du rapport a été établi par le porteur de projet. Des trous dans la raquette, oui, bien sûr, mais il faut savoir aussi qu'ils sont de moins en moins nombreux pour la bonne raison qu'on a investi dans un système de régime d'autorisations qui sont mises en place, qui sont conditionnés justement par l'obligation déclarative et au respect des obligations déclaratives. Il faut donc quand même un peu nuancer. On doit pouvoir récupérer un certain nombre d'informations même si on est encore une fois sur une base déclarative. Donc, n'est saisi que ce qui est déclaré par l'organisation, par le professionnel.

M. Arthur LAUNEAU, Membre de la Commission nationale du débat public

En quoi consiste le respect des obligations déclaratives ?

M. Jean-Luc DESFORGES, DIRM Méditerranée

Elles sont réglementaires donc elles viennent principalement de la réglementation européenne nationale et effectivement, indépendamment de cela, le non-respect de ces obligations déclaratives emporte sanctions d'une part et aussi vous empêche d'accéder à un certain nombre de droits. Si je prends par exemple le dernier en date, la mise en place d'un régime d'accompagnement pour la flottille victime du COVID. On a mis en place un régime d'aide, ce régime d'aide était conditionné bien sûr par le respect des obligations déclaratives.

M. Étienne BALLAN, Président de la Commission particulière du débat public

Pour compléter la question d'Arthur, y a-t-il un contrôle du coup sur ces déclarations ?

M. Jean-Luc DESFORGES, DIRM Méditerranée

Il y a des contrôles, ce sont des contrôles soit croisés, en fonction des situations, soit des contrôles du prestataire quand on a affaire à des embarquements, ce qu'on appelle l'ERS, le journal de pêche électronique.

M. Arthur LAUNEAU, Membre de la Commission nationale du débat public

Qui assure ces contrôles ?

M. Jean-Luc DESFORGES, DIRM Méditerranée

L'État à travers ses différents services de contrôle : les affaires maritimes, la gendarmerie maritime, les douanes. Je rajoute que pour certaines espèces, nous avons aussi des obligations internationales. On a vu, c'est un système déclaratif communautaire, mais en plus on doit répondre à un certain nombre d'obligations internationales et notamment pour une espèce un peu emblématique de la Méditerranée qui est le thon rouge. Là, le poisson est suivi de sa capture jusqu'au consommateur final. À chaque étape, il doit y avoir des éléments qui doivent venir renseigner un document international, c'est le même document. Ça, c'est pour le thon rouge. Ces obligations déclaratives doivent être couplées à des obligations qui pèsent aussi sur les structures de vente ou de commercialisation. Selon l'espèce, il y a plus ou moins d'obligations à renseigner. Par exemple, le ministère de l'Environnement se doit d'apporter un certain nombre d'informations sur les ventes d'anguilles qui s'opèrent en France. Donc il y a effectivement un certain nombre de données relatives cette espèce précise qui sont déclarées auprès du ministère de l'Environnement. Si on écarte cette espèce que l'on trouve exclusivement en lagunes, on a des déclarations de ventes qui viennent effectivement, comme l'a souligné tout à l'heure Perrine CUVILLIERS, des données criées. Là, ce sont des données consolidées qui nous permettent effectivement de faire un croisement entre ce que le professionnel pêche et ce qu'on retrouve en criée. Des données criées et des données mareyage. Tout cela, c'est beaucoup d'informations, on a des données transport aussi puisque c'est un professionnel est soumis, quand il transporte du poisson entre son lieu de pêche et son lieu de commercialisation, à un système déclaratif en termes de contrôle. C'est vrai, il faut en convenir, il y a des trous dans la raquette, soit liés aux déclarations du professionnel lui-même, on disait qu'il y avait effectivement, je crois que c'était Perrine qui disait qu'il y a soixante espèces qui sont pêchées, débarquées, on peut comprendre très rapidement que certaines espèces ne sont pas déclarées par le professionnel, il va s'attacher aux cinq ou six principales espèces. Et puis les difficultés de traitement. Donc ce système de contrôle s'assoit par ailleurs sur un autre système de collecte de données, en tout cas c'était le cas jusqu'à un certain temps au niveau de l'IFREMER, il y avait des enquêtes à terre, dans chaque port, qui étaient effectuées par l'IFREMER.

M. Étienne BALLAN, Président de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. C'est en complément du coup de l'intervention de la DIRM ? Parce que je voulais quand même donner la parole au CRPMEM Occitanie pour que l'on complète les données et je vous donne la parole après.

M. Thomas SERAZIN, CRPMEM Occitanie

Pour compléter un peu ce que disait Déborah de PACA, c'est vrai que les fiches de pêche, c'est un moyen d'acquérir de la connaissance en termes de volumes de pêche. C'est vrai qu'il y a eu de la perte d'informations parce que jusqu'à présent en fait les fiches de pêche étaient renseignées par un code qui correspondait à peu près à la zone de la prud'homie. Maintenant, ils renseignent le code 37.1.2 qui correspond à l'ensemble de la mer Méditerranée. Donc on a un peu une dilution de l'ensemble de la production. Nous aussi, au CRPMEM Occitanie, on a mis en place l'outil VALPENA. On a commencé les enquêtes en 2020 sur l'exhaustivité de la flotte pour les années 2018 et 2019. Cette année, on réalise à nouveau l'exhaustivité pour l'année 2020. Donc, c'est vrai que tant qu'on n'a pas trois années de collecte de données, on ne peut pas en tirer des conclusions en termes de spatialisation puisqu'on l'a dit depuis le début, il y a quand même beaucoup de choses qui changent. Là, on vous a mis des cartes de ce que peut représenter VALPENA, ce qui est réalisé par les Comités régionaux des pêches Haute-Normandie et Nord-Pas-de-Calais. C'était dans le cadre d'un projet éolien. C'est pour voir un peu la spatialisation en termes d'intensité ou de fréquence de travail des différents engins sur les zones. Donc, ça permet d'avoir des données spatialisées. Nous, au niveau du Comité régional des pêches et notamment la Commission environnement et usage maritime, on a réalisé, à la demande du CMF, donc c'était dans le cadre de l'atelier cartographique de juin 2020, on a réalisé cette carte d'enjeux où ils voulaient montrer les enjeux forts à faibles. Nous, nous avons mis des enjeux majeurs, donc jusqu'aux 90 mètres. Ensuite, on a des enjeux forts des 90 mètres jusqu'aux 20 000. Donc pourquoi les 90 mètres ? Parce qu'on a vu tout à l'heure que dans le plan de gestion WEST MED, c'est quand même une zone qui est interdite au chalutage pendant huit mois de l'année, mais il y a quand même une activité pendant quatre mois qui est quand même conséquente. Et avec une activité aux petits métiers qui est aussi très importante.

[Intervenant non identifié- part 2-1.13.12]

Qu'appellez-vous « enjeux » ?

M. Thomas SERAZIN, CRPMEM Occitanie

Ce sont les enjeux pour la pêche ou les enjeux économiques sociaux et environnementaux également parce qu'il y a des zones d'importance pour la pêche et au-delà [incompris- part 2-1.13.26], on a donc un enjeu modéré puisque réglementairement parlant, il y a moins de navires qui peuvent accéder à ces zones, mais on n'a pas voulu afficher d'enjeux faibles puisque pour nous il n'y a pas de zones à enjeux faibles. Voilà pour le travail qui avait été réalisé en juin 2020. Perrine évoquait également un travail qui avait été réalisé avec l'AMOP, l'Association méditerranéenne des Organisations de Producteurs, et qui avait été cofinancé par la région Occitanie où là, on a pu mettre en évidence les scénarios maximisant et minimisant. On a donc regardé au niveau d'une ferme de 150 km² où est-ce que pourrait se localiser dans chaque macro-zone d'un point de vue vraiment économique la zone la moins impactante et la zone la plus impactante. Pour chaque macro-zone, on a des scénarios qui se dégagent. C'est donc une première étude qui avait été faite sur les données 2013 et 2015 qui a ensuite été actualisée. Ce travail avait été mené avec le RICEP et on voit que déjà, entre les données 2013, 2015, 2017, 2019, les zones maximisantes et minimisantes peuvent changer, ce n'est pas exactement les mêmes zones. On n'a donc pas présenté ce travail aujourd'hui parce qu'il y a des données générales, globales qui permettent d'avoir vraiment les zones minimisantes et maximisantes d'un point de vue économique, mais ensuite quand on prend la zone maximisante ou minimisante dans une macro-zone, il peut y avoir d'autres problématiques qui se dégagent, par exemple la place portuaire peut se retrouver effondrée et dans ce cas-là, s'il n'y a plus de criée, c'est tout la chaîne de l'ensemble des métiers qui se retrouve impactée. Il peut y avoir une zone qui est minimisante pour l'ensemble de la profession, mais qui peut être importante pour certains armements. Du coup, on a préféré ne pas vous présenter le travail à ce jour.

M. Étienne BALLAN, Président de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. Simplement, avant de donner la parole à l'IFREMER, si je comprends bien, les deux CRPMEM ont des données VALPENA, pas avec la même profondeur historique, si j'ai bien compris. Est-ce que néanmoins vous êtes en capacité de nous montrer des choses, pas forcément aujourd'hui tout de suite, mais est-ce que vous avez des choses à montrer ? Sachant qu'avec les limites, parce que c'est un point très important et vous venez de le mentionner sur l'étude RICEP. Avez-vous la possibilité ou non de donner ces informations avec toutes les précautions méthodologiques, d'usage et de portée relative des données lorsqu'elles existent ? C'est vraiment une question qu'on doit vous poser parce que vous semblez avoir beaucoup plus de choses en cours de travail. Alors là, CRPMEM Occitanie, principalement VALPENA, RICEP, PACA, vous avez parlé d'autres choses aussi complémentaires. Dans quelle mesure ces choses-là sont-elles disponibles, diffusables au public ou non et avec quelles précautions ?

M. Thomas SERAZIN, CRPMEM Occitanie

Pour ce qui est de l'étude RICEP, je n'ai pas précisé qu'on s'était basé uniquement sur les chalutiers et les navires ciblant le thon rouge parce que, comme on l'a dit depuis le début, c'est assez compliqué d'avoir de la donnée à la fois de spatialisation, mais également de la donnée économique sur les petits métiers. Il y a deux flottilles qui ont été considérées dans l'étude, mais on sait qu'il y a d'autres activités, il y a des senneurs aux petits pélagiques, il y a des caseyeurs, des fileyeurs, qui travaillent dans ces zones, mais qui n'ont pas pu être considérés parce que l'on connaît juste une présence, absence. Au niveau de VALPENA, on n'a pas suffisamment de recul, donc comme je le disais il faut a minima trois ans pour pouvoir sortir les cartes. Les trois années, on ne les a pas encore. Ensuite, une fois qu'on fait des enquêtes VALPENA, il faut faire des restitutions, une restitution individuelle à l'armateur, mais également une restitution collective à l'échelle de la prud'homie. Nous, à ce jour, nous ne sommes pas du tout en mesure de vous présenter quoi que ce soit à ce niveau-là.

M. Étienne BALLAN, Président de la Commission particulière du débat public

PACA, pouvez-vous répondre aussi à cette question de votre côté ?

Mme Déborah MONDAIN, CRPMEM PACA

La position du CRPMEM PACA reste la même que celle lors des ateliers cartographiques qui avaient eu lieu en juin. C'est-à-dire que nous en fait, contrairement à l'Occitanie, on dispose du recul suffisant pour voir l'évolution des activités de notre flottille. Justement, on voit une grosse évolution sur ces années-là et pour nous il est très dangereux de donner l'information sur un instant T alors que pour nous c'est plus un travail prospectif qu'il faudrait mener pour dire quelles flottilles vont être impactées dans l'avenir au moment où les sites éoliens sont présents sur la macro-zone. La position actuelle du CRPMEM PACA n'est pas favorable à transmettre de la donnée figée à l'instant T sachant qu'en plus la donnée dont on dispose, VALPENA, la méthodologie, demande à ce qu'on ait trois années exhaustives puis deux années plan d'échantillonnage. Ça veut dire n'enquêter qu'une partie de la flottille. Là, notre dernière année exhaustive c'est 2017. Cette année, c'est la campagne sur l'année 2020 qui donc ne sera pas disponible pour les délais du débat public. Donc la position du CRPMEM PACA n'est pas favorable à transmettre une carte sur une activité. On juge que c'est potentiellement trop dangereux sur l'évolution des flottilles et sur les conclusions qui pourraient être tirées de ces cartes. Je ne sais pas si c'est assez clair. On ne veut pas, si on sort une carte, si à l'heure actuelle il y a une maille sur laquelle il n'y pas d'activité, on se dise que c'est une zone où il y a un faible enjeu donc potentiellement ça ne pose pas de problème pour les futurs sites éoliens et que d'ici quelques années cette zone-là devienne une zone à enjeux pour la pêche. En fait, on voit, avec le recul qu'on a de VALPENA, qu'il y a une évolution sur les zones de pêche et sur les activités. Ce n'est pas du tout des activités figées comme l'avait dit Monsieur WENDLING et on reste sur cette position-là.

M. Étienne BALLAN, Président de la Commission particulière du débat public

Je vais me permettre, pas forcément de tirer une conclusion, mais de commenter sur ce que vous venez de dire et ce que le CRPMEM Occitanie a dit également. Premier élément d'autres débats publics sur l'éolien, dans d'autres cadres, des CRPMEM, notamment sur la façade Manche mer du Nord, ont diffusé des données VALPENA, y compris sans avoir les trois années de recul, avec la garantie par la CPDP évidemment de la précision méthodologique et de la limite liée à cette difficulté, premier point. Il y a donc des précédents de diffusion de données VALPENA dans les conditions garanties par la CPDP comme étant des conditions précisant et levant, j'allais presque dire « dérisquant », mais c'est un vocabulaire un peu différent, la crainte ou le danger que vous évoquez, premier point. Deuxième point, dans le cadre de l'information du public, nous avons obligation de lui amener l'ensemble des informations qui lui permettent de comprendre et de saisir les enjeux que soulève le projet. Il me semble, sous couvert de discussions avec la CPDP bien sûr, qu'un des résultats de cet atelier de ce matin ce sera justement la question de l'évolutivité. Je ne veux pas faire la conclusion avant, mais je pense que vous l'avez dit à l'instant et d'autres l'ont dit beaucoup depuis ce matin. C'est-à-dire que les cartes qui sont produites ne sont pas des cartes qui figent quoi que ce soit ou qui fixent quoi que ce soit. Si dans le débat public l'ensemble des participants, vous et les services de l'État et les maîtres d'ouvrage et le public dans son ensemble, comprend que justement ces données spatialisées sont en fait des données qui évoluent et qui sont amenées à évoluer fortement, alors il me semble que ça lève la réserve que vous venez de faire sur la crainte de figer les choses. Puisque si on est tous d'accord sur le fait qu'elles ne sont pas figées, le fait de ne pas donner les informations c'est plutôt justement cela qui met en risque. C'est-à-dire que si vous ne donnez pas les informations qui disent que dans le temps ça a déjà évolué, etc., alors vous donnez justement l'opportunité à un certain nombre d'acteurs de considérer soit que ces données, puisqu'elles ne sont pas diffusées, sont suspectes, elles n'existent pas donc vous ne savez pas et vous ne permettez pas au public d'en prendre connaissance. Dernier point, et je ne veux pas aller forcément sur ce terrain, mais je pense qu'il faut quand même vous le rappeler de façon très précise à toutes et à tous, cette obligation d'information du public, elle n'incombe pas qu'à la CPDP, elle est constitutionnelle, elle est dans le Code de l'environnement et donc tous les acteurs de la collectivité y sont soumis de la même façon. Nous, nous sommes simplement les garants de ce droit. Nous n'en sommes pas les acteurs. Ce n'est pas nous d'ailleurs qui informons, enfin c'est rarement nous qui informons. Nous sommes les garants que le public soit informé donc c'est nous qui demandons à l'ensemble des acteurs d'informer. C'est un point important. Un dernier point sur ce point-là, les seules limites à ce droit d'information du public en matière d'environnement, les seules sont le secret défense dans certains cas et le secret industriel et commercial, et encore celui-là est généralement arbitré en faveur du droit à l'information sur l'environnement. Dernier point, si l'ensemble de ces données ont bénéficié d'un financement public d'une manière ou d'une autre, alors la jurisprudence de la CADA s'applique, Commission d'accès aux documents administratifs. Si la collectivité a financé ces documents, ces données, alors à ce moment-là elles sont de nature publique si du moins les campagnes ont donné lieu à un rapport ou à quelque chose d'écrit. Je me permets de faire cette mise au point, j'espère de la façon la plus claire et la plus complète possible, peut-être que je manque des éléments, mais pour dire que si les deux Comités régionaux ont des données, mais que pour des raisons que je crois être des raisons de positionnement de prudence, etc., on a une vraie contradiction avec l'esprit du débat public. Je préfère le dire très clairement maintenant pour que les choses soient claires et que l'on puisse envisager ensemble des façons, parce que ça par contre on peut le faire, des façons de donner au public la possibilité d'accéder. Je terminerai sur ce point en disant que si des données ne sont effectivement pas publiques et qu'on le constate ensemble alors à ce moment-là nous avons toujours la possibilité, sous la clause de confidentialité, c'est-à-dire que nous pouvons les consulter, nous, et en faire une synthèse à destination du public qui lui permette non pas d'accéder aux données premières puisqu'effectivement elles pourraient soulever un problème de secret défense ou de secret industriel et commercial, mais au moins qu'ils puissent avoir accès aux résultats ou aux conclusions qu'on peut en tirer, c'est ce qu'on a fait sur de nombreux débats publics, je ne vais pas détailler, mais c'est une pratique qu'on a de façon très courante. Je vous laisse réagir, les deux

Comités régionaux, sur ce que je viens dire puis je donnerai la parole à l'IFREMER pour compléter un peu le tableau sur le sujet si vous me le permettez.

Mme Déborah MONDAIN, CRPMEM PACA

Simplement pour démarrer, pour répondre à votre question, non, l'Observatoire VALPENA n'a jamais été financé, en tout cas le Comité régional, par des fonds publics, mais exclusivement par des fonds propres.

M. Étienne BALLAN, Président de la Commission particulière du débat public

D'accord, merci.

[Intervenant non identifié- part 2-1.25.29]

Le Secrétaire général du CRPMEM me fait remarquer qu'il y a un GIS VALPENA. On avait des devoirs vis-à-vis d'eux par rapport à la diffusion donc on ne peut pas diffuser comme on veut les données, mais elles doivent être quand même validées par un GIS.

[Intervenant non identifié- part 2-1.25.47]

Aujourd'hui, c'est contractuel en fin de compte, on ne peut pas diffuser les informations sans passer par le GIS VALPENA. On a un contrat avec eux. C'est contractuel avec le GIS et c'est seulement le GIS qui donnera cette autorisation ou pas. Après, je rejoins, aujourd'hui il faut faire trois années complètes sur l'exhaustivité plus deux années plan échantillonnage, nous en sommes très, très loin.

M. Étienne BALLAN, Président de la Commission particulière du débat public

J'ai compris. D'ailleurs, pour le coup, les deux Comités régionaux ne sont pas dans la même situation par rapport à ce point précis.

[Intervenant non identifié- part 2-1.26.26]

Nous sommes bien plus en retard que PACA.

M. Étienne BALLAN, Président de la Commission particulière du débat public

On est bien d'accord. Je souhaitais quand même compléter parce que pour le coup pour le CRPMEM Occitanie, on est sur VALPENA principalement, mais pour PACA, on est bien d'accord que vous couvrez non seulement les données VALPENA, mais aussi les deux autres sources de données dont vous avez parlé liées à l'observatoire, des données socio-éco et votre travail sur les déclarations de captures.

Mme Déborah MONDAIN, CRPMEM PACA

Oui, elles ne sont pas spatialisées. Les données socio-éco ne sont pas liées à un territoire donc difficilement recoupables avec les macro-zones éoliens et les déclarations de capture, idem. La zone, c'est ce que disait Thomas, la zone géographique c'est la zone 37.1.2 qui ne peut pas être recoupée à une macro-zone. Déjà, elle est beaucoup trop large.

M. Étienne BALLAN, Président de la Commission particulière du débat public

On est bien d'accord, mais ça nous intéresse quand même. C'est-à-dire que le public est intéressé pas seulement à la question spatiale.

Mme Déborah MONDAIN, CRPMEM PACA

Bien sûr. On peut vous transmettre les documents. En tout cas, en ce qui concerne les données socio-économiques, cette étude est financée par la région Sud donc c'est un document qui est public et qui peut vous être donné, mais il sera à l'échelle de la région PACA, pas à l'échelle des macro-zones.

M. Étienne BALLAN, Président de la Commission particulière du débat public

Entendu. Sur les déclarations de capture, le traitement que vous faites des déclarations de capture, les fiches pêche ?

Mme Déborah MONDAIN, CRPMEM PACA

Ça, c'est basé sur du volontariat et ce n'est pas lié à une zone, c'est la zone 37.1.2 qui est la Méditerranée donc sur laquelle vous ne pourrez pas tirer de conclusions.

M. Étienne BALLAN, Président de la Commission particulière du débat public

Ce sont néanmoins des éléments de cadrage importants puisque ça veut dire que même si on ne peut pas le spatialiser, ça donne une dimension et notamment des repères, des chiffres, qui permettent effectivement au public de situer les questions économiques et les questions de volumes, même si elles ne sont pas spatialisées. Quand je dis « situé », ce n'est pas situé dans l'espace du coup.

Mme Déborah MONDAIN, CRPMEM PACA

Ces données-là, vous pouvez les avoir via l'administration française, la DPMA, ou demander à l'IFREMER pour avoir accès à ces données à la base de données Sacroise qui répondra à vos attentes.

M. Étienne BALLAN, Président de la Commission particulière du débat public

Très bonne transition, merci, avec l'IFREMER qui va pouvoir, si vous le voulez bien, comme vous l'avez proposé tout à l'heure, compléter. Il y avait une question avant, excusez-moi.

Mme Perrine CUVILLIERS, OP du Sud

J'ai simplement une question par rapport au fait qu'on a des adhérents, par exemple au Grau-du-Roi, qui travaillent côté PACA. Donc, par rapport à tout ce qu'ont dit les deux Comités régionaux, je voulais savoir comment étaient intégrées ces données-là à leurs enquêtes VALPENA, par exemple. Est-ce que du coup les bateaux immatriculés en PACA qui travaillent en Occitanie sont interrogés par le Comité régional PACA ou Occitanie et est-ce que les chalutiers du Grau-du-Roi, par exemple, sont inclus en PACA ou en Occitanie parce que sinon c'est un biais très important et notamment sur la question de la macro-zone D parce que la macro-zone D est travaillée par des bateaux des deux régions ?

[Intervenant non identifié- part 2-1.29.25]

Tu compléteras parce que tu as plus d'historique que moi sur le sujet. Il me semble qu'on enquête que les navires ST, PV [incompris- part 2-1.29.33] et par contre si un navire ST au Grau-du-Roi nous dit qu'il va travailler jusqu'à Martigues ou plus loin, on prendra et on cartographiera sa zone de travail. C'est vrai que les navires MA [incompris- part 2-1.29.50] qui sont basés à Port-la-Nouvelle ou au Grau-du-Roi, nous ne les enquêtons pas.

M. Étienne BALLAN, Président de la Commission particulière du débat public

Voulez-vous compléter là-dessus ? Parce que du coup, sont-ils comptés deux fois ou pas ? C'est ça que je n'arrive pas à comprendre.

[Intervenant non identifié- part 2-1.30.07]

Non. Nous, nous ne les enquêtons pas du tout.

[Intervenante non identifiée- part 2-1.30.11]

Ils sont enquêtés côté PACA.

[Intervenante non identifiée- part 2-1.30.15]

Je confirme qu'ils sont enquêtés côté PACA.

M. Étienne BALLAN, Président de la Commission particulière du débat public

Excusez-moi, encore un dernier tout petit sujet et après j'ai fini, je vous donne la parole. Les Espagnols, puisqu'on n'a pas encore parlé d'eux, on avait convenu que c'était un sujet important. On le verra, je pense, dans le travail du maître d'ouvrage juste après, mais simplement est-ce que vous pouvez nous dire si les Espagnols produisent également des données, s'il y en a, s'il n'y en a pas, est-ce qu'ils sont en lien avec vous, peut-être moins avec PACA, je ne sais pas, mais avec Occitanie.

[Intervenant non identifié- part 2-1.30.52]

Par rapport à ce qui vient d'être dit, pour compléter un peu. Comme ça a été dit par [incompris- part 2-1.30.58] affaires générales et [incompris- part 2-1.31.01], par rapport à VALPENA, on ne peut pas donner les données, mais sachez que la volonté qui est la mienne, ça sera pour l'intérêt, encore une fois, des professionnels, de voir comment on peut faire pour essayer de vous donner un maximum de données.

M. Étienne BALLAN, Président de la Commission particulière du débat public

Entendu. Merci beaucoup pour ce point. Sur les Espagnols du coup ? Avez-vous des éléments qui nous permettent aussi de caractériser de la même façon que pour les deux régions françaises ?

[Intervenant non identifié- part 2-1.31.45]

Nous, non. L'État, oui, puisqu'il dispose des données VMS. Nous, indirectement, parce que d'une part en mer on les voit travailler et on voit leur activité. Après, il y a d'autres sites Internet qui existent, notamment tout ce qui est position AIS, c'est un système d'anticollision qui est public dans lequel on peut voir les navires travailler. D'autres systèmes, notamment un système mis en place par l'ONG Oceana qui permet de collecter ces données AIS et de tracer des activités passées sur un délai... c'est très efficace. Après, il y a une réglementation spécifique dans la zone de la frontière puisque je crois que les bateaux espagnols ont le droit de travailler jusqu'au Cap Leucate dans la zone des 6 à 12 milles.

[Intervenant non identifié- part 2-1.32.33]

Jusqu'à quel Cap ?

[Intervenant non identifié- part 2-1.32.34]

Cap Leucate

[Intervenant non identifié- part 2-1.32.45]

Ils ont le droit de venir travailler jusqu'à 6 milles du Cap Leucate.

[Intervenant non identifié- part 2-1.32.50]

Il y a bien une activité halieutique, pêche, production des Espagnols dans les eaux françaises, enfin [incompris- part 2-1.32.56] françaises, puisque ce sont les eaux communautaires.

M. Étienne BALLAN, Président de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. L'heure a tourné un peu, on a pris un peu de retard au démarrage, mais on a aussi un peu glissé dans le timing. Il nous reste à entendre l'IFREMER d'une part et ensuite le maître d'ouvrage. On tenait à ce qu'il y ait une présentation du maître d'ouvrage et à ce que derrière aussi les autres acteurs puissent discuter aussi de la méthode et du travail de la maîtrise d'ouvrage. Je vous propose qu'on termine notre réunion à 13h30 au lieu de 13h00, c'est quelque chose qui est encore tenable. Je pense qu'un peu plus de 30 minutes c'est le temps nécessaire pour qu'on puisse quand même donner la parole au maître d'ouvrage et bien voir du coup ce qu'il a versé dans son dossier du débat public au regard de tout ce qu'on s'est dit depuis ce matin et ça permettra de mettre en perspective le travail qui a été fourni par rapport à tout ce qu'on a discuté. Je vous en prie et ensuite Monsieur AUTRIC, vous pouvez venir vous installer éventuellement.

Mme Maria RUYSEN, IFREMER

Je voudrais conserver un tout petit peu la parole parce que j'ai trois points à vous expliquer, si vous voulez comprendre à la fois la complexité des données et ce qu'on a apporté dans le cadre de la constitution du dossier du maître d'ouvrage. L'IFREMER, c'est le principal observateur des données de pêche en France. Je dis observateur et non pas acteur de la surveillance parce que ce n'est pas la même chose. L'observation passe par le fait que l'IFREMER pilote et opère un système d'information halieutique, donc le SIH, qui est une grosse machine qui intègre les données Sacroise dont on a parlé qui sont des données de déclaration consolidées, un système qui s'appelle Obsdeb qui est de l'observation de ce qui est débarqué à terre au retour des navires, ObsVentes qui est l'observation des données économiques des ventes en criée et à la marée et puis qui intègre également les campagnes halieutiques que l'IFREMER opère. Donc, en Méditerranée, vous avez deux campagnes : MEDITS qui se porte au large, c'est en fait du chalutage scientifique, on pourrait dire cela comme ça, et PELMED qui porte sur les espèces côtières donc qui est moins au large et plus dans les côtes. Ces deux campagnes halieutiques sont annuelles et en fait elles répondent non pas, pour le coup, à une volonté nationale, même si elles contribuent à alimenter le système d'information halieutique, mais elles permettent surtout de vérifier l'état des huit espèces suivies par l'Europe en Méditerranée et dont on rapporte régulièrement l'état des stocks. L'ensemble s'autoalimente selon des protocoles extrêmement normés dans ce système d'information halieutique et c'est pour ça que tout à l'heure je vous disais qu'on n'en sort pas n'importe quoi dans n'importe quel contexte. Ce sont des choses annuelles d'observation où il y a de la marge d'erreur, mais il y a des trous aussi dans la raquette, on le disait, même si on les bouche. L'ensemble croisé fait encore une marge d'erreur. Donc, les chiffres qu'on en sort, surtout il ne faut pas les sortir de leur contexte sinon ils veulent dire tout et n'importe quoi. Surtout, à la base, ce n'est pas quelque chose qui est destiné à de l'éolien, mais bien à de l'observation des ressources et des écosystèmes. Dans le cadre du Conseil scientifique éolien mis en place en Méditerranée et grâce à une convention avec la DGEC, l'IFREMER a spécifiquement piloté cette étude. Donc, l'étude du risque d'effet des espèces halieutiques à l'éolien flottant dans le golfe du Lion. Donc qui est une étude très complète puisque c'est un an de travail dédié à cette étude qui a fait mouliner en fait l'ensemble des données SIH et des données de campagnes halieutiques et étudier cela sur un certain nombre d'espèces ciblées – poissons, mollusques, crustacés, invertébrés benthiques –, donc c'est au total une quarantaine d'espèces différentes qui ont été regardées et l'ensemble a été analysé en quatre cases. Vous avez la représentation au vu de la distribution spatiale donc la présence des espèces avec des densités de présence dans l'ensemble du golfe du Lion, des cartes de vulnérabilité, donc distribution spatiale multipliée par vulnérabilité de l'espèce soit au vu de son statut de conservation, UICN, soit au vu de l'état du stock contrôlé par campagne ou présumé, des cartes de responsabilité, la responsabilité c'est en fait un ratio densité en présence dans la zone fois vulnérabilité fois capacité de l'espèce à se renouveler, on va dire ça comme ça. Vous avez aussi des cartes d'enjeux, c'est-à-dire la réponse présumée des espèces à l'activité éolienne. On va même pousser le vice jusqu'à faire une carte d'enjeux compensés, c'est-à-dire une carte d'enjeux tempérés d'un potentiel effet réserve des zones éoliennes si on y pêche moins ou si on a un effet DCP, dispositif de concentration de poissons. Aux termes de l'étude, c'est quand même un ensemble de 350 cartes qu'on a produit par espèce et avec, je dirais, cinq à six cartes globales, sommées et intéressantes dans le cadre d'un travail cartographique basique, donc croiser des cartes et des données. Ces cartes-là, par exemple, le maître d'ouvrage en a choisi une, celle-là, risque d'effet global, où dans chaque macro-zone vous avez un dégradé du rose clair jusqu'au rose foncé, selon une méthodologie qui est similaire, c'est-à-dire qu'on s'est aligné à la méthodologie des autres spécialistes donc on a vraiment suivi la même méthodologie pour les animaux marins, pour les cétacés, pour les poissons. Nous sommes donc harmonisés avec les autres producteurs de cartes et de données. C'est cette étude-là qui pour nous va résumer vraiment ce que l'IFREMER peut mettre à disposition dans le cadre de l'éolien flottant et on peut travailler avec vous, dire des choses.

M. Étienne BALLAN, Président de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup.

[Intervenant non identifié- part 2-1.40.12]

Ce document est-il accessible ?

Mme Maria RUYSEN, IFREMER

Comme c'est un système d'information, l'ensemble des données et des cartes sont accessibles sur le site du SIH et sur la base de données IFREMER qui est la base Sextant.

M. Étienne BALLAN, Président de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup, je propose qu'on passe sans transition, puisque vous l'avez effectivement bien expliqué que votre travail avait nourri le travail de la maîtrise d'ouvrage, je vous propose de venir à l'écran, on va du coup refermer un petit peu les fenêtres. On écoute le maître d'ouvrage et je vous propose ensuite de prendre la parole sur les différents éléments de critique méthodologique ou de résultats sur ce point. Je vous demanderai, si c'est possible aussi, de faire cet effort de réflexion en lien avec ce qu'on a dit jusque-là. C'est-à-dire que chacun puisse aussi s'exprimer assez simplement en disant : au vu de toute la discussion qui a précédé, effectivement, comment je peux qualifier ou comment je reçois le travail que le maître d'ouvrage a produit aujourd'hui, complet, pas complet, qu'est-ce qu'il y manquerait, qu'est-ce qui vous semble pouvoir le compléter, etc. Je m'adresse évidemment à tout le monde, pas seulement les OP et les Comités régionaux, mais vraiment à l'ensemble des acteurs qui pourraient intervenir à ce sujet. Monsieur AUTRIC, la parole est à vous.

M. Frédéric AUTRIC, DREAL / MTE

Ce que je vous présente, ce sont les méthodes et les résultats qui ont été développés pour faire une approche cartographique de l'activité de pêche professionnelle dans les zones d'étude du golfe du Lion. La présentation que je vais faire porte à la fois sur l'étude qu'on a versée sur le site du débat fin juin, mais également des compléments qui sont en cours suite à une démarche de rapprochement qui a été menée avec le Comité des pêches, notamment Occitanie. Donc, pour vous rappeler que l'objectif de l'étude, c'est une étude qui avait vocation à caractériser la fréquentation de la zone et notamment des différentes macro-zones par les navires de pêche français et étrangers – on a pu récupérer des informations notamment sur les navires espagnols – pour tenter en tout cas d'avoir une approche de la localisation de cette activité, c'est pour ça qu'on parle bien d'une approche, donc c'est une photo qui va être floue, on l'a vu, et notamment qui sera amenée à évoluer, comme vous l'avez dit, et de pouvoir dresser un état des lieux le plus robuste possible sur la base des données dont l'État pouvait disposer tout en pouvant la compléter le cas échéant avec les acteurs locaux. Cette méthode qu'on a développée est en fait identique à celle qui a été développée sur les deux autres débats publics qui se sont inscrits dans la même dynamique, à la fois celui de la Normandie et de la Bretagne. Donc avec un partenaire producteur qui est le CEREMAR [incompris- part 2-1.43.47] et puis, comme je l'ai indiqué ici sur la slide, on a pu compléter, dans le courant de l'été, des données issues d'un travail qui a été fait par le Comité des pêches Occitanie sur la base de données fournie par l'AMOP dont on a fait mention tout à l'heure et qui a été produite, cette étude, par le RICEP. Plusieurs sources de données ont été mobilisées dans l'étude. En premier lieu, ces données VMS. On a vu qu'elles caractérisent le déplacement des navires de plus de douze mètres. On a également utilisé une base de données qu'on appelle GINA [incompris- part 2-1.44.18] qui est en fait une base de données portée par le ministère de la Transition écologique et qui a compétence pour contrôler les navires au port. Je reviendrai dessus un peu plus tard. La base de données Sacroise qui a été évoquée tout à l'heure et qui est gérée par l'IFREMER pour avoir une approche de la valeur économique. Enfin, ces compléments sur la flottille fléchant le thon rouge qui nous ont été fournis par le Comité des pêches Occitanie et les deux OP, notamment du Sud et SATHOAN. Je vais passer certaines slides un peu rapidement. Les données VMS, on a récupéré ces informations sur la période 2016 – 2019. Il y a donc un certain nombre d'avantages que je passe. Je donnerai peut-être les limites de ces données VMS, c'est qu'effectivement elles ne vont caractériser que les navires de plus de douze mètres donc on ne va pas récupérer l'information pour les navires de dimension inférieure qui sont donc très nombreux à l'échelle de la façade. On a également des données brutes qu'on a dû

travailler pour savoir si le navire était plutôt en train de se déplacer ou en activité de pêche. Ces données GINA pour caractériser les ports d'attache, ce sont des fichiers de visite annuelle de sécurité des navires et qui permettent de savoir année après année où les navires ont été visités. Nous sommes partis du principe que pour faire le rattachement de l'activité du navire à un port, on fournit ce port de visite en termes de sécurité plutôt que le port d'immatriculation. Par exemple, on peut très bien avoir un navire qui est immatriculé à Marseille et qui pêche à Port-la-Nouvelle et qui a été visité à Port-la-Nouvelle donc on a rattaché le navire au site de contrôle. Évidemment, ces rattachements au port d'attache n'ont pu être faits que pour les navires français qui sont visités sur la zone d'étude, mais on n'a pas pu faire ce rattachement dans les cartes pour les navires espagnols. Les données Sacroise issues de l'IFREMER intègrent un certain nombre de flux de données qui apparaissent à l'écran. Elles caractérisent, c'est une de leurs limites, que les ventes qui sont faites en criée, donc les données Sacroise ne permettent pas de couvrir les ventes qui sont faites de gré à gré ou en direct. Donc on n'a que les ventes réalisées en criée. On a vu qu'il n'y a pas de criée en PACA et qu'on en avait quatre en Occitanie. Et puis, sur la base de déclarations avec la logique des navires de plus de dix ou de douze mètres. Sur la base de ces données, pour les navires équipés de VMS, on a pu spatialiser cette activité économique sur les carrés de 3 milles et pour ceux qui n'étaient pas équipés de VMS, on a des données qu'on appelle non-géocalisées puisqu'on ne sait pas dire où étaient les navires. En revanche, on connaît la valeur économique de la pêche. On a pu compléter, nous sommes en train de le faire dans le courant de cet été, des données issues de l'étude RICEP qui a été réalisée pour le compte du Comité Occitanie sur la base des données fournies par l'AMOP. Ces données qu'on a pu récupérer concernent l'activité économique de la pêche au thon puisque cette pêche au thon ne se fait pas par les ventes en criée donc nous ne les avons pas, dans la base de données Sacroise, qui elle, ne concerne que les ventes en criée. C'était important, compte tenu de la valeur économique de cette pêche de pouvoir donner une robustesse supplémentaire à l'étude réalisée par l'État. Il s'est trouvé que les carrés de spatialisation faits par l'étude RICEP correspondaient trait pour trait aux carrés de l'étude Sacroise donc on n'a eu aucune difficulté pour pouvoir faire ces rapprochements et je précise qu'à ce stade, par rapport au travail qui avait été fait par le RICEP, nous n'avons utilisé que les données des navires immatriculés en Occitanie en attendant de voir avec un Comité PACA si on pouvait utiliser les données des navires appartenant à l'OP du Sud et à l'OP SATHOAN en étant immatriculés en PACA. La base de données qu'on nous a fournie ne concerne que les navires de l'Occitanie. En gros, pour avoir un ordre d'idée, sur l'étude qui a été faite, ça veut dire qu'on récupère à peu près deux tiers des navires qui pêchent cette flottille et 75 % du chiffre d'affaires. Pour donner un aperçu rapide des cartes qui apparaissent dans l'étude, on a des représentations sous cette forme à partir des données VMS pour ce qui concerne les navires français comme les navires étrangers. On verra notamment sur les navires étrangers, on le voit sur la carte, en bleu c'est le nombre d'heures de présence maximale des navires et en jaune c'est le nombre maximal des navires, on a tantôt un temps de présence tantôt un nombre. On observera que les pêcheurs espagnols ne respectent pas tout à fait la limite de pêche qui leur est autorisée puisque le Cap Leucate est largement franchi. Pour ceux qui peuvent se repérer parce que la carte n'est pas très précise. Ça, c'était l'exploitation qu'on a pu faire pour donner un peu une spatialisation de cette activité en temps et en nombre. Ensuite, on a pu faire un focus sur les arts traînants et les arts dormants à l'échelle de cette base de données VMS qui ne couvre que les navires de plus de douze mètres. Donc on voit un peu une tendance en termes d'occupation de l'espace. Là, on a le nombre d'heures de présence. On a pu également, comme on avait plusieurs années de couverture, faire des variations interannuelles pour montrer comment d'une année sur l'autre la flottille peut être amenée à pêcher à un endroit ou à un autre pour revoir l'évolutivité dont on a fait mention tout à l'heure. Enfin, l'idée étant, par rapport à cette occupation de l'espace, de rattacher au port d'attache, c'est là qu'on a mobilisé ce croisement des visites de sécurité pour les navires français et on a dû, pour chaque port de rattachement, essayer de déterminer un peu une dépendance spatiale à la zone. Concrètement, on voit par exemple le port de Port-Saint-Louis-du-Rhône qui est considéré comme port de contrôle, on voit que les navires de la base dont nous disposons occupent plutôt cet espace. Quand on vient sur les navires de Sète, on voit que l'occupation est plus importante et plus

diffuse. Ça permet de donner une approche de la dépendance de ces ports aux zones d'étude A, B, C, D. Ensuite, sur l'analyse économique, j'en terminerai avec deux présentations. Celle qui concerne Sacroise, le vidéoprojecteur ne permet pas de voir réellement les couleurs, je m'en excuse. En fait, sur Sacroise, on a l'exploitation qui apparaît à gauche pour les données géolocalisées. Là, vous ne voyez pas apparaître les légendes, mais on a des légendes par chiffre d'affaires qui donnent du coup le poids économique finalement de la pêche avec une approche qui permet de voir notamment que le chiffre d'affaires de la base Sacroise est plus fort en ventes côtières et ensuite on a souhaité là aussi, par port de débarquement, donc sur les quatre criées, faire apparaître quatre cartes que vous voyez ici, c'est bien le chiffre d'affaires correspondant à chacune de ces criées, que ce soit le Grau-du-Roi, Agde, Sète ou bien Port-la-Nouvelle. Enfin pour les données qui n'étaient pas géolocalisables, on a effectivement ici... en tout cas ce n'est pas pour les données non géolocalisables, ce sont les données non communicables puisqu'en fait la base de données doit anonymiser les populations navires et donc il y a une règle du jeu qui fait qu'à partir du moment où dans une case il y a moins de cinq navires, on ne peut pas les géolocaliser donc on a une carte qui apparaît comme vous le voyez ici sur la droite, c'est une petite subtilité. Comme je le disais, cette carte des valeurs économiques caractérise assez bien la flottille, notamment chalutière dont on a vu tout à l'heure qu'une très grande partie de sa production est vendue en criée. En revanche, on n'avait pas la pêche au thon et donc pour l'instant on a récupéré les données qu'on évoquait tout à l'heure. Ça, c'est une première carte qui a été faite, mais qui va être améliorée sur la base des données qui ont pu nous être fournies sur une période de 2016 à 2018 donc ce n'est pas tout à fait la même période de couverture que celle que nous avons pour Sacroise qui était de 2016 à 2019. Pour l'instant, sur cette période 2016 – 2018, on voit effectivement une activité qui est plutôt concentrée sur les zones B et C. Il est normalement prévu d'avoir un travail complémentaire avec le Comité et les deux OP pour récupérer des données plus actuelles, donc 2019 et 2020 peut-être même 2021, qui permettraient de faire un additif finalement à cette cartographie-là pour pouvoir avoir une vision plus récente de l'activité de pêche au thon puisqu'à la fois les données se sont améliorées dans leur robustesse et les quotas ont également évolué avec sans doute une valeur économique qui est un peu différente de celle qui peut apparaître ici à l'écran. Voilà rapidement le travail que nous avons réalisé.

M. Étienne BALLAN, Président de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup, merci d'avoir respecté aussi un temps de parole assez court et néanmoins d'avoir couvert l'ensemble des points et notamment l'actualisation que vous êtes en train de faire. Je propose de donner la parole aux deux Comités régionaux peut-être en priorité, en discussion, je crois que notamment PACA avait pas mal de choses à dire sur la question plutôt méthodologique, me semble-t-il.

Mme Déborah MONDAIN, CRPMEM PACA

Oui, mais si le CRPMEM Occitanie veut démarrer, je prendrai la parole après, il n'y a pas de soucis.

[Intervenant non identifié- part 2-1.53.18], CRPMEM Occitanie

C'est vrai que l'étude est assez complète et incomplète à la fois. On s'est déjà réunis à deux ou trois reprises pour évoquer justement les manques et voir comment on pouvait améliorer les données. Je pense que le travail est en cours.

M. Arthur LAUNEAU, Membre de la Commission nationale du débat public

Que manque-t-il selon vous aujourd'hui ?

[Intervenant non identifié- part 2-1.53.40], CRPMEM Occitanie

Plutôt des manques liés aux outils. Par exemple, on a parlé de Sacroise, donc sur le thon rouge, il n'y avait quasiment pas de données sur l'activité thon rouge. C'est quelque chose qui est en train d'être complété aujourd'hui.

M. Étienne BALLAN, Président de la Commission particulière du débat public

Entendu. D'autres éléments ? Les OP éventuellement ? Peut-être le CRPMEM PACA du coup.

[Intervenant non identifié- part 2-1.54.12]

Pendant que j'ai le micro, j'en profite pour remercier la DREAL parce qu'il y a eu des compléments qui ont été faits sur cette étude pour laquelle au début on a été un peu réticents sur le manque de données. On a amélioré la représentativité, ça montre toute la difficulté qu'on a à représenter l'activité pêche et ça nécessite d'être encore amélioré. Ça montre que rien n'est figé.

Mme Déborah MONDAIN, CRPMEM PACA

Tout d'abord je voulais vous remercier pour cette présentation. Vous nous aviez déjà fait une présentation, on a déjà eu des échanges sur cette étude-là, donc en fait les éléments que je voulais vous présenter aujourd'hui sur lesquels nous, nous avons noté un souci méthodologique, vous les connaissez, on vous en a déjà informé. Le premier, c'est sur l'utilisation de la donnée VMS. Pour nous, la donnée VMS c'est une donnée de contrôle et pas une donnée liée à l'activité pêche. Après, dans la méthodologie c'est bien expliqué que vous utilisez la vitesse de 4,5 nœuds pour dire que c'est en action de pêche. Nous, nous vous avons donné les limites de cette étude-là puisque selon le métier et selon la météo et selon plein de paramètres cette vitesse-là peut être utilisée pour d'autres actions que l'action de pêche. Ça, pour nous, c'est une grosse limite à cette étude. Après, la deuxième que j'avais notée également, c'est la base de données GINA pour les ports d'exploitation. Nous, en tout cas en région PACA, on peut avoir un navire qui utilise plusieurs ports selon la saison et selon les espèces et le métier qu'il va pratiquer. Or, cette base de données, si j'ai bien compris dans le descriptif de la méthode, ne référençait qu'un port d'attache pour un navire. Donc, pour nous, ce n'était pas représentatif de la polyvalence. Ça, ce sont des limites que nous avons notées. Après, je n'ai pas lu le dernier rapport parce qu'à l'issue de nos remarques vous nous aviez renvoyé un rapport...

M. Frédéric AUTRIC, DREAL / MTE

Oui, c'est celui-là. C'est celui qui a été publié.

Mme Déborah MONDAIN, CRPMEM PACA

Donc je ne sais pas si vous avez pris en compte justement nos remarques et si ça a été noté dans les limites de la méthodologie.

M. Frédéric AUTRIC, DREAL / MTE

C'est ça, c'est ce qu'on a fait.

Mme Déborah MONDAIN, CRPMEM PACA

Ensuite, j'avais une question parce que je n'ai pas saisi, vous avez dit que les OP vous avaient transmis des données côté Occitanie, mais vous étiez dans l'attente d'un accord du CRPMEM PACA et je n'ai pas très bien saisi.

M. Frédéric AUTRIC, DREAL / MTE

Par rapport à l'étude RICEP, les données qui ont été fournies sont celles de l'AMOP. L'étude RICEP couvrait à la fois des navires des deux OP qui sont pour certains immatriculés en Occitanie et d'autres immatriculés en PACA et qui appartiennent aux deux OP. Là, pour l'instant, les données qu'on a mobilisées et qui nous ont été fournies par le Comité Occitanie, ce sont uniquement les navires qui sont immatriculés en Occitanie, on ne vous a pas donné la base qui correspond aux navires des deux OP qui sont immatriculés en PACA justement par rapport aux positions que vous avez pu avoir par le passé sur le fait de ne pas donner les informations qui ne correspondraient pas.

Mme Déborah MONDAIN, CRPMEM PACA

Parce que personne n'est venu vers nous, que ce soit les OP ou le Comité ou le RICEP, pour nous demander notre accord sur le fondement des données enjeux RICEP. Nous n'avons jamais été

informés donc ce n'est pas qu'on a donné un désaccord, c'est qu'on ne nous a jamais posé la question.

M. Frédéric AUTRIC, DREAL / MTE

Effectivement, c'est vrai que moi je ne vous ai pas eu directement. Après, j'ai laissé un message à Monsieur MOLINERO que je n'ai pas eu de vive voix, uniquement par...

Mme Déborah MONDAIN, CRPMEM PACA

Parce que ça m'étonnerait que vous ayez eu un refus de la part du Comité régional sur ces données-là.

M. Frédéric AUTRIC, DREAL / MTE

Je n'ai pas dit que j'avais eu un refus, j'ai dit qu'aujourd'hui les données qu'on nous a fournies, c'est l'Occitanie. Si après il y a une possibilité qui se développe pour avoir la partie PACA, c'est avec...

Mme Déborah MONDAIN, CRPMEM PACA

J'entends bien, par contre je n'ai aucune demande écrite d'accès à ces données-là et je pense qu'il nous faut un descriptif et une demande vraiment... Ça représente combien de navires côté PACA cette demande ? Parce que nous, c'est ce qu'on vous disait, j'imagine que les données RICEP sont basées sur des données VMS.

M. Frédéric AUTRIC, DREAL / MTE

Ce sont les données des deux OP. Chez nous, cela correspond au doigt mouillé à peu près à quinze ou vingt navires qui pêchent le thon rouge.

Mme Déborah MONDAIN, CRPMEM PACA

C'est de la donnée OP. Si les navires sont adhérents dans votre OP...

[Intervenant non identifié- part 2-1.58.41]

Rien ne nous empêche de les donner, mais c'est parce qu'on avait acté, dans le cadre de l'étude pour lesquelles ces données avaient été utilisées, c'est-à-dire la partie commerciale des éoliennes, de ne représenter que l'activité purement Occitanie. On avait donc exclu toutes nos données de navires immatriculés en PACA.

Mme Déborah MONDAIN, CRPMEM PACA

Donc c'est un choix des OP de l'avoir exclu.

[Intervenant non identifié- part 2-1.59.01]

C'est un choix des OP, des Comités régionaux et en lien aussi avec vous pour ne pas qu'il y ait une sous-représentation de navires PACA en fait. Rien ne nous interdit demain de donner, mais on trouvait que c'était plus juste par rapport au Comité régional PACA de ne pas délivrer ces données qui ne seraient qu'une petite partie des navires PACA.

M. Étienne BALLAN, Président de la Commission particulière du débat public

Monsieur AUTRIC, vous avez évoqué l'idée que vous aviez les chiffres sur les deux tiers des navires, est-ce qu'il faut comprendre que le dernier tiers ce sont les navires PACA ?

M. Frédéric AUTRIC, DREAL / MTE

Oui, c'est ça.

M. Étienne BALLAN, Président de la Commission particulière du débat public

D'accord.

M. Frédéric AUTRIC, DREAL / MTE

Les navires pour lesquels on a des données, il y a quelques bateaux qui sont équipés de VMS et pour les autres ce sont des données de géopositionnement soit notées à la main soit par d'autres dispositifs de collecte de données. Ce sont les navires qui géoréférencent leur activité de pêche.

Mme Déborah MONDAIN, CRPMEM PACA

Les deux tiers qui manquent ce sont ceux adhérents à l'OP ou...

M. Frédéric AUTRIC, DREAL / MTE

Non, ce sont des navires immatriculés en PACA.

M. Étienne BALLAN, Président de la Commission particulière du débat public

En considérant qu'il y a très peu de bateaux de l'OP du Levant concernés, est-ce bien cela ?

Mme Déborah MONDAIN, CRPMEM PACA

Côté Comité régional, on représente 530 navires, c'est...

M. Étienne BALLAN, Président de la Commission particulière du débat public

Oui, mais c'était juste parce qu'on est sur des données qui viennent des deux OP occitanes, même si elles sont mélangées. Du côté du Levant, il n'y a pas ce type de choses, vos bateaux adhérents chez vous ne sont pas concernés par cela.

[Intervenant non identifié- part 2-2.00.43]

C'est antérieur à la création même de l'OP du Levant donc la question ne s'est jamais posée comme ça.

M. Frédéric AUTRIC, DREAL / MTE

Après la question que pose Monsieur MAGNIN, c'est est-ce que vous, vous avez parmi vos adhérents, des adhérents qui pêchent le thon rouge, donc soit des canneurs soit des palangriers et qui pourraient venir compléter les données fournies. Sachant que je précise quand même que ce n'est pas si simple que cela, le travail qui a été fait par le RICEP, c'est un gros travail de mobilisation de données, notamment la pêche palangrière, c'est une pêche qui dérive donc il y a plein de modélisations qui sont faites donc ce n'est pas je claques des doigts et j'ai une information qui est utilisable.

M. Étienne BALLAN, Président de la Commission particulière du débat public

Bien sûr.

[Intervenant non identifié- part 2-2.01.19]

Donc en deux temps, oui, nous avons des navires palangriers et canneurs qui travaillent dans ces zones-là. Non, effectivement, ce ne sont pas des données qui peuvent être utilisées comme ça, surtout quand la date des données utilisées, je suppose que c'est antérieur à la création de notre OP.

M. Frédéric AUTRIC, DREAL / MTE

Oui parce que là pour l'instant c'est 2016 ou 2018.

[Intervenant non identifié- part 2-2.01.42]

On n'était pas nés.

M. Étienne BALLAN, Président de la Commission particulière du débat public

Monsieur CAZALET.

[M. CAZALET-Intervenant non identifié- part 2-2.01.50]

Merci. Je voulais rajouter qu'en ce qui concerne le syndicat des petits métiers, on gère depuis dix ans des navires de pêche thon rouge petits métiers. Donc ce ne sont que des bateaux sans VMS de moins

de douze mètres, mais sur lesquels depuis 2018, on a toutes les données de débarquement, c'est-à-dire des ports de pêche avec le nombre de pièces, les zones, etc., qu'on peut recouper à travers les fiches de pêche papier et puis les déclarations électroniques. Donc, ce sont des données pour lesquelles nous n'avons pas été sollicités, mais en tout cas que l'on peut mettre à disposition pour nos bateaux et aussi avec des données économiques sur les ventes parce qu'on en assure en partie de la commercialisation. Ce sont quand même six navires petits métiers pêcheurs de thon, donc des palangriers, des canneurs, donc tous ne travaillent pas au large, mais c'est quand même une flottille d'une trentaine de [incompris- part 2-2.02.37].

M. Étienne BALLAN, Président de la Commission particulière du débat public

Merci. On a compris tout à l'heure, je crois, qu'une partie de ces petits métiers effectivement travaillaient au large. Vous dites « pas tous », mais une partie quand même non négligeable tel qu'on a pu le voir dans le système d'information présenté par la SATHOAN. Donc, ça c'est un point peut-être important pour le maître d'ouvrage à noter sur le fait qu'il y a des données disponibles sur le thon rouge qui n'ont pas été prises en compte, mais qui seraient disponibles à partir des déclarations des bateaux les plus petits, mais qui ont quand même une activité au large. Ils ne sont pas adhérents aux OP, si je comprends bien, les bateaux dont parle Monsieur CAZALET ne sont pas adhérents aux OP. Donc ce sont bien des bateaux qui ne sont pas pour le moment comptés ici.

[Intervenant non identifié- part 2-2.03.26]

Il me semble qu'on n'a pas parlé d'aquaculture, conchyliculture, mytiliculture. Est-ce que c'est parce que ce n'est pas à l'ordre du jour dans la pêche ou est-ce que c'est parce qu'il n'y en a pas ? Ou est-ce que c'est parce qu'il n'y a pas d'enjeux ?

M. Étienne BALLAN, Président de la Commission particulière du débat public

On ne l'avait pas mis au menu de cette réunion. À moins que quelqu'un veuille commenter là-dessus, mais globalement ce n'est pas tout à fait dans le sujet.

[Intervenant non identifié- part 2-2.03.55]

D'accord. Ça répond à ma question, merci.

M. Étienne BALLAN, Président de la Commission particulière du débat public

Très bien. Est-ce que des personnes qui ne sont pas encore intervenues, on a RTE qui a fait le déplacement, mais qui n'a pas encore pris la parole, par exemple. C'est le moment ou jamais pour intervenir si vous le souhaitez.

[Intervenant non identifié- part 2-2.04.24]

Dans le cadre de ce débat public, l'intérêt également et surtout c'est d'entendre ce que les principaux acteurs ont à dire. Aujourd'hui, ce sont les pêcheurs [incompris- part 2-2.04.38] pour entendre tout ce qui s'est dit.

M. Étienne BALLAN, Président de la Commission particulière du débat public

Il a déjà un petit peu parlé Monsieur WENDLING, mais un tout petit peu.

M. Bertrand WENDLING, OP SATHOAN

On a beaucoup parlé de pêche et de données, les données dont on dispose, etc., mais je regrette un peu, mais ce n'est peut-être pas la manière dont les choses devaient se présenter, c'était la position des professionnels vis-à-vis du débat public et des éoliennes. On ne pourra pas en parler maintenant, ça serait un vrai sujet à part entière, mais globalement, nous, on a dit notre position dans le cahier d'acteurs, mais je trouve un peu dommage que globalement la vision des professionnels et que vous collectez au travers d'autres actions, notamment visites de ports, c'est là qu'il faut aussi avoir cette vision-là et cette vision n'a pas été exprimée aujourd'hui donc on a parlé d'autre chose que de la vision des professionnels par rapport aux fermes commerciales.

M. Étienne BALLAN, Président de la Commission particulière du débat public

Pour le coup, on assume complètement ce que vous dites là. J'ai bien évoqué tout à l'heure la réunion du 20 septembre aussi comme un point un peu d'orgue sur ce sujet-là et tous les efforts qu'on essaye de faire avec votre collaboration pour rencontrer les pêcheurs à tous niveaux et un peu partout pour qu'effectivement les choses se fassent et aussi la question des cahiers d'acteurs, bien sûr, c'est aussi une façon pour vous exprimer de façon claire, posée et argumentée. Donc, on entend, mais nous assumons collectivement très clairement que la réunion de ce matin, ce n'était pas un débat sur le projet éolien, c'était vraiment un panorama le plus complet possible et je vous remercie beaucoup d'ailleurs d'avoir joué le jeu sur la question de l'état de la pêche aujourd'hui et de son évolution. Monsieur PEREZ.

M. Bernard PEREZ, CRPME Occitanie

D'où l'importance des réunions comme ce soir à Sète, hier à Agde et, comme ça a été dit, vous êtes allés au Grau-du-Roi, un peu partout, à Port-la-Nouvelle.

M. Étienne BALLAN, Président de la Commission particulière du débat public

Sans oublier Martigues et on l'espère dans les jours ou les semaines qui viennent, je regarde Madame MONDAIN rapidement, on l'espère dans les jours ou semaines qui viennent, peut-être Marseille et Toulon si ça se confirme. En tout cas, on a convenu de l'opportunité d'avoir ce même type de rencontres du côté PACA par rapport à Occitanie.

[Intervenant non identifié- part 2-2.06.53]

Je voulais profiter par rapport à ce qui a été dit là, la représentation de la pêche et de la plaisance, je trouve regrettable qu'aujourd'hui n'ait pas été invité le président de l'UVPO qui représente toute la plaisance, qui est au parlement de la mer. Je trouve qu'il aurait dû être présent aujourd'hui.

M. Étienne BALLAN, Président de la Commission particulière du débat public

Très honnêtement, on en a parlé, effectivement on s'est concentré plutôt sur les acteurs pêche spécifiquement pêche, mais oui, votre remarque est valable. Après, très clairement, je vous invite vraiment à considérer que... Il y avait d'autres gens, le RICEP, par exemple, qu'on n'a pas invités non plus, FranceAgriMer, il y a des acteurs qu'on aurait pu aussi inviter en complément, on s'en rend compte aussi. Nous, il nous semble aujourd'hui, on fera le bilan de cette réunion bien sûr en CPDP, mais nous sommes preneurs de vos retours sur l'intérêt d'échanger de cette façon-là. Nous sommes très conscients aussi qu'un débat public c'est un moment, c'est un temps dans votre vie à vous de pêcheurs ou d'organisations qui évidemment vous voyez le débat public comme débarquant et rembarquant ensuite, si je peux prendre cette métaphore maritime, et qu'on arrive et peut-être qu'on soulève des questions que vous avez déjà soulevées 10 000 fois. L'idée aujourd'hui c'est d'espérer que cet échange éclairera le public, c'est quand même notre première mission et d'espérer aussi que, de surcroît, elle vous permet néanmoins à chacun de pouvoir porter vos éléments et de pouvoir partager quand même les connaissances parce que c'est ça aussi l'intérêt d'un débat public, c'est de vous amener aussi les uns et les autres, même si vous vous côtoyez régulièrement, que vous vous voyez régulièrement, là on vous offre un espace et un cadre qui est différent dans la nature. On ne vient pas d'un côté, d'un angle ou d'une institution et on essaye de rassembler des gens qui peut-être se parlent tous les jours ou peut-être parfois se parlent très peu donc on espère que pour cela la réunion aura quand même été utile. Nous sommes preneurs de vos retours informellement maintenant ou par mail par la suite de ce que vous aurez... [Fin enregistrement manquante].

